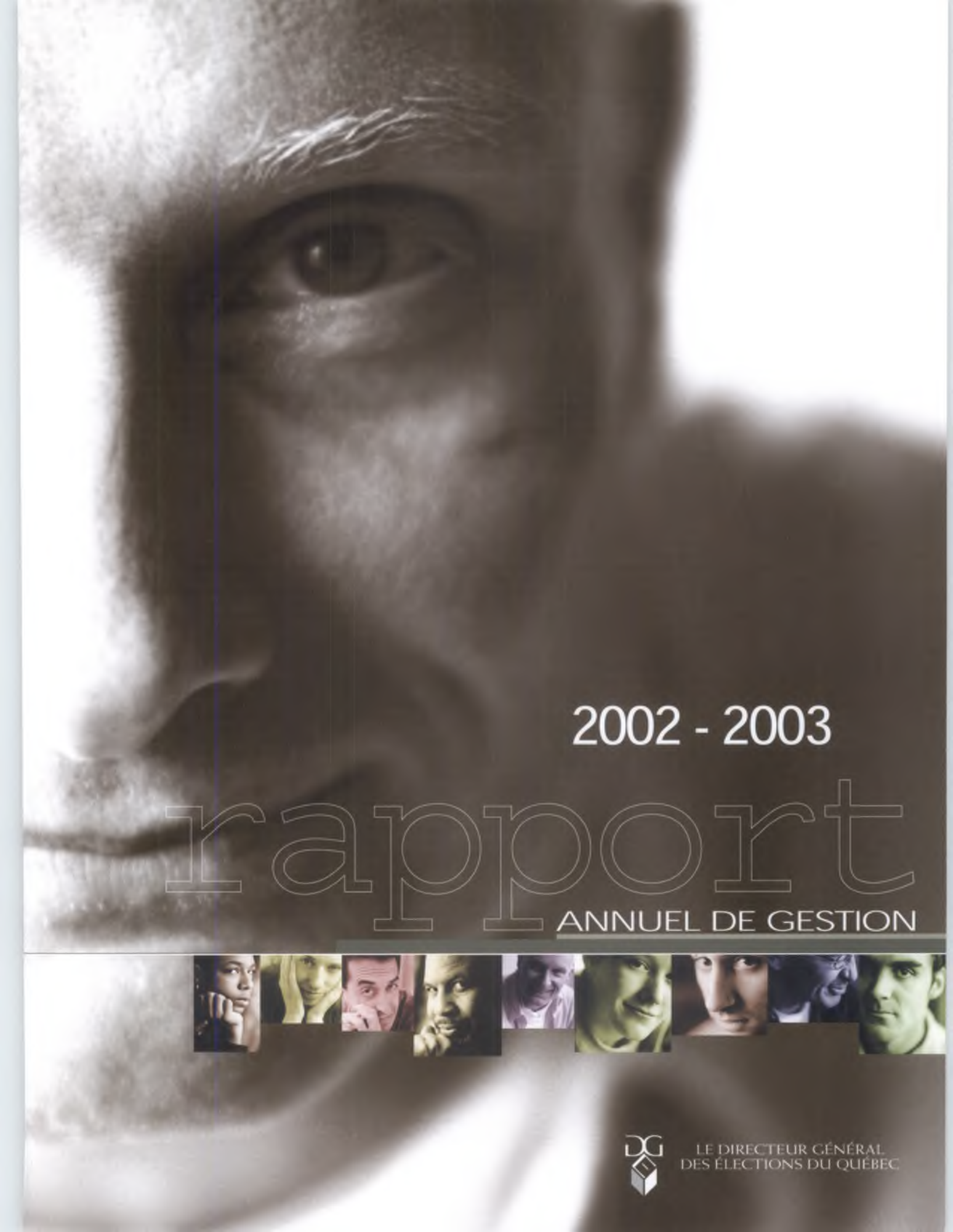




2002 - 2003

rapport

ANNUEL DE GESTION



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Québec, le 30 septembre 2003

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

En vertu des dispositions de la *Loi électorale*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et de la *Loi sur les élections scolaires*, je vous fais parvenir le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du Directeur général des élections et celui de la Commission de la représentation électorale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,



Marcel Blanchet

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 198-20031021



2002 - 2003

rapport

ANNUEL DE GESTION



Dépot légal - 2003

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1708-542X

ISBN 2-550-41396-2



Table des matières

Message du directeur général des élections du Québec	5
Déclaration sur la fiabilité des données	9
1 Présentation du Directeur général des élections du Québec	13
2 Les ressources	19
2.1 L'effectif	19
2.2 Le rapport financier	21
3 Le contexte	33
4 Les faits saillants 2002-2003.	41
5 Le Plan stratégique 2001-2005	48
6 La Déclaration de services aux citoyens.	53
7 La présentation des résultats 2002-2003	57
8 L'application de lois et de politiques	125
8.1 La surveillance et l'application de la loi	125
8.2 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents publics	128
8.3 L'égalité en emploi	130
8.4 La protection des non-fumeurs dans certains lieux publics	131
8.5 La politique linguistique	131
8.6 La politique de santé des personnes au travail	132
9 Les recommandations	135
ANNEXES	143
Annexe 1 : Les poursuites	143
Annexe 2 : Le liste des partis politiques autorisés	151
Annexe 3 : Les retraits d'autorisation des partis politiques	152
Annexe 4 : Les autorisations des partis politiques - Municipal	153
Annexe 5 : Les retraits d'autorisation des partis politiques - Municipal	155

Le rapport annuel de gestion constitue la pièce maîtresse de la reddition de comptes de notre institution. C'est par son entremise que nous renseignons la majorité de nos clientèles sur la façon dont nous nous acquittons de la mission qui nous est confiée par l'Assemblée nationale. C'est aussi à travers ses pages que nous informons le plus grand nombre de personnes sur notre gestion des affaires courantes. Aussi accordons-nous la plus grande importance à sa préparation qui, ultimement, témoigne des efforts que nous mettons à mieux servir le public.

Les lectrices et les lecteurs trouveront donc ici de l'information sur notre mission, nos ressources humaines, matérielles et financières, sur nos objectifs et, objet central de cet exercice de reddition de comptes, sur les résultats atteints en 2002-2003. Les principales activités que nous avons menées, les grands dossiers traités et les projets que nous avons élaborés ou réalisés vous sont aussi présentés.

Aussi, la première pensée qui me vient à l'esprit lorsque je songe à ce que nous avons accompli en 2002-2003 est celle des préparatifs électoraux. Ces préparatifs ont précédé le décret électoral du 12 mars 2003, qui fixait au 14 avril les élections générales. Or, on le sait, le contexte de l'administration électorale québécoise est fort particulier : il nous faut être prêts en tout temps à tenir des élections sans en connaître la date; nous ne sommes pas propriétaires des milliers de locaux où se tiendra l'événement; nous ne pouvons engager de dépenses avant la prise du décret; il nous faut administrer, en un mois, des sommes plusieurs fois supérieures à notre budget annuel de fonctionnement; il nous faut nommer, puis former, quelque 100 000 membres du personnel électoral. Tout cela est une mission bien particulière mais combien passionnante.

Nous nous sommes d'autant mieux préparés pour les élections générales qu'il nous a été donné de tenir, en 2002-2003, sept élections partielles. Ces élections ont eu lieu dans les circonscriptions de Anjou, Saguenay et Viger le 15 avril 2002, et dans celles de Berthier, Joliette, Lac-Saint-Jean et Vimont le 17 juin 2002. Elles ont permis de mettre en œuvre certaines «nouveau-tés législatives», comme on dit dans notre jargon.

L'année 2002-2003 se caractérise aussi par la consolidation de notre rôle d'expert-accompagnateur en matière d'administration électorale au Québec. En effet, en adoptant le projet de loi sur les élections scolaires en juin 2002, le législateur confiait à notre institution au palier scolaire un rôle semblable à celui qu'elle assume depuis plusieurs années auprès du monde municipal.

Puis, autre volet important de notre mission, le domaine du financement politique a suscité un énorme travail de réflexion, qui a donné lieu à un ensemble d'actions coordonnées en 2002-2003.

La transparence est l'élément moteur de la confiance des citoyennes et des citoyens envers notre système électoral. En tant que responsable de l'administration des élections, l'institution du Directeur général des élections a inscrit cette valeur au cœur de chacun de ses gestes, du plus petit au plus important.

Les questions éthiques soulèvent de plus en plus de débats et de questionnements dans les sociétés occidentales. Le Québec ne fait pas exception. La population a raison de réclamer de très hauts standards en matière d'éthique. Ce n'est pas tout de respecter les lois. La confiance se construit sur la base de quelque chose d'intangible, quelque chose qui donne la certitude que la conduite des dirigeants est mue par des valeurs et par des principes beaucoup plus profonds que l'interdit légal. Il importe donc d'accorder aux valeurs et aux aspects moraux toute la place qui leur revient dans la gouverne et la gestion des affaires publiques.

En tant que responsable de l'application de la loi, les aspects de l'éthique qui préoccupent au plus haut point notre institution sont ceux qui sont liés au financement des partis politiques et au contrôle des dépenses électorales. C'est pourquoi 25 années après la mise en place d'un régime de financement politique avant-gardiste, il nous est apparu impératif de procéder à un bilan et de produire un plan d'action triennal pour en resserrer l'application.

Les accomplissements que nous présentons avec fierté dans ces pages ont été possibles grâce à l'engagement d'un personnel aussi dévoué que compétent. Chacune et chacun contribue, jour après jour, au mieux-être collectif et à la santé de la démocratie québécoise.



Marcel Blanchet

J'assume, à titre de directeur général des élections du Québec, la responsabilité des renseignements et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité vise l'exactitude et la fiabilité de l'information véhiculée.

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, l'institution a assuré un suivi régulier et rigoureux des objectifs fixés au plan stratégique. Les membres du comité de direction ont approuvé et validé le contenu du rapport, chacun apportant une attention particulière aux résultats obtenus dans son domaine d'activité respectif.

J'atteste que les données présentées dans ce rapport sont, au meilleur de ma connaissance, fiables et qu'elles correspondent à la situation qui prévalait au sein de l'institution le 31 mars 2003.

Le directeur général des élections du Québec,



Marcel Blanchet

Québec, le 30 septembre 2003

Présentation du Directeur
général des élections du
Québec

CHAPITRE

1

Le Directeur général des élections du Québec assume l'administration du système électoral en vue du renouvellement des membres de l'Assemblée nationale et, dans une certaine mesure, celui des membres des conseils municipaux et des commissions scolaires, en garantissant le libre exercice du droit de vote des électrices et des électeurs du Québec.

La nature de l'institution

Le « Directeur général des élections » désigne à la fois une personne et une institution.

Le directeur général des élections est une personne nommée par l'Assemblée nationale du Québec. Il est chargé de l'application de la Loi électorale, de la Loi sur la consultation populaire et d'une grande partie de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de la Loi sur les élections scolaires.

Les domaines de responsabilités

Le Directeur général des élections répond de son administration devant l'Assemblée nationale. Son statut particulier sur le plan administratif lui confère une pleine autonomie face au pouvoir exécutif. Le fait que l'institution ne

soit pas soumise à certains contrôles habituels du gouvernement en matière administrative et budgétaire constitue un levier d'intervention important, dans la mesure où cela lui permet de bénéficier de la marge de manœuvre nécessaire pour mieux intervenir lorsque la situation le requiert. Toutefois, malgré l'autonomie dont il bénéficie, le Directeur général des élections adopte, comme institution, des façons de faire et des règles administratives qui sont semblables à celles qui ont cours dans l'appareil gouvernemental.

En tant que responsable de l'administration des scrutins provinciaux, le Directeur général des élections assure la formation du personnel électoral et la mise à jour des renseignements contenus dans la liste électorale permanente. Il surveille le déroulement de la révision et du scrutin. Il donne des directives servant à l'application de la loi.

En matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales, le Directeur général des élections autorise les partis, les instances d'un parti, les députés indépendants et les candidats indépendants à recueillir des contributions et à effectuer des dépenses

électorales. Il vérifie s'ils se conforment aux dispositions de la loi, examine les rapports financiers, vérifie les rapports de dépenses électorales et voit au versement d'une allocation aux partis autorisés et au remboursement d'une partie des dépenses électorales aux candidats et aux partis qui y ont droit.

Sur le plan municipal, le Directeur général des élections assume des responsabilités qui diffèrent quelque peu. Il n'administre pas directement les scrutins, mais il offre la formation et son soutien aux présidents d'élection municipaux. En matière de financement et de contrôle des dépenses électorales, il autorise les partis et les candidats indépendants dans les municipalités de 5 000 habitants ou plus. Il assure la formation aux trésoriers municipaux, aux agents et aux représentants officiels des partis et des candidats. Il reçoit et examine les rapports financiers et les rapports de dépenses électorales. Il a en outre d'importantes responsabilités sur le plan des communications.

Sur le plan scolaire, le Directeur général des élections assume des responsabilités semblables à celles qu'il remplit au palier municipal. Il n'administre pas

directement les scrutins, qui relèvent des présidents d'élection rattachés aux commissions scolaires. Il offre à ces derniers son soutien, prépare des outils et donne de la formation.

Sur le plan du financement politique, le Directeur général des élections a toutefois pleins pouvoirs. Les nouvelles règles, en vigueur au palier scolaire depuis juin 2002, sont inspirées des dispositions qui ont cours dans les municipalités de 5 000 habitants ou plus. En vertu de ce nouveau régime, c'est le directeur général de la commission scolaire qui seconde le Directeur général des élections dans l'administration des dispositions relatives au financement et au contrôle des dépenses électorales. Il agit, en ce domaine, sous l'autorité du Directeur général des élections tout comme le trésorier d'une municipalité en pareille matière.

Dans le domaine de la représentation électorale, le Directeur général des élections fournit le soutien professionnel et technique à la Commission de la représentation, cette dernière ne disposant pas de personnel en propre.

Sur le plan de l'information, le Directeur général des élections donne des avis et des renseignements sur les lois qu'il est chargé d'appliquer et rend accessibles au public les renseignements, les rapports et les documents relatifs à ces lois. Il maintient un centre d'information, tient des rencontres d'information et des colloques, fournit l'information nécessaire à la formation des représentants et agents des partis et des candidats et fait toute publicité qu'il juge nécessaire.

Afin d'assurer l'application des lois dont il a la responsabilité, le Directeur général des élections possède des pouvoirs de vérification, d'enquête et de poursuite. De sa propre initiative ou à la demande d'une personne, il peut, en effet, faire enquête sur l'application de la Loi électorale, de la Loi sur la consultation populaire et de certaines sections ou chapitres de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de la Loi sur les élections scolaires. En outre, selon les prescriptions de la Loi électorale, le Directeur général des élections ou une personne qu'il autorise peut intenter une poursuite judiciaire. Ses pouvoirs de vérification, d'enquête et de poursuite s'exercent également aux paliers municipal et scolaire.

Le Directeur général des élections est, par ailleurs, autorisé à procéder à l'étude et à l'évaluation des mécanismes électoraux et à des études sur le financement des partis politiques. Après avoir requis l'avis du Comité consultatif, il peut aussi effectuer toute autre recherche qu'il juge utile. Il peut, avec l'autorisation du gouvernement, fournir à d'autres pays ou à des organisations internationales son aide et sa collaboration en matière électorale.

Les clientèles et les partenaires

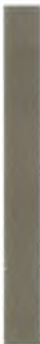
Les clients du Directeur général des élections varient selon ses champs d'activité. Ils sont tantôt électeurs, tantôt chercheurs, tantôt partis politiques, personnel politique, candidats, agents et représentants officiels, en fonction du service offert.

Les électeurs sont au cœur de notre système électoral. C'est vers les quelque 5 400 000 électeurs que convergent la majorité des actions du Directeur général des élections.

Pour l'aider à remplir sa mission, le Directeur général des élections requiert la collaboration de différents partenaires. Parmi ces derniers, mentionnons

les présidents d'élection, les trésoriers municipaux, les directeurs généraux des commissions scolaires, ainsi que plusieurs organismes publics ou parapublics. Il entretient notamment des liens avec la Régie de l'assurance maladie du Québec, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada et le Curateur public, partenaires dans la mise à jour de la liste électorale permanente.

Le Directeur général des élections a aussi des relations avec d'autres ministères, organismes, instances ou associations. Notons, entre autres, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, les municipalités, le ministère de l'Éducation du Québec, les commissions scolaires, le ministère de la Justice du Québec et Élections Canada. Il maintient, de même, des rapports avec des organismes internationaux et supranationaux. Les nombreux fournisseurs avec lesquels l'institution transige constituent, enfin, des partenaires essentiels à l'exercice des différents volets de sa mission.



Les ressources

CHAPITRE

2

2.1 L'effectif

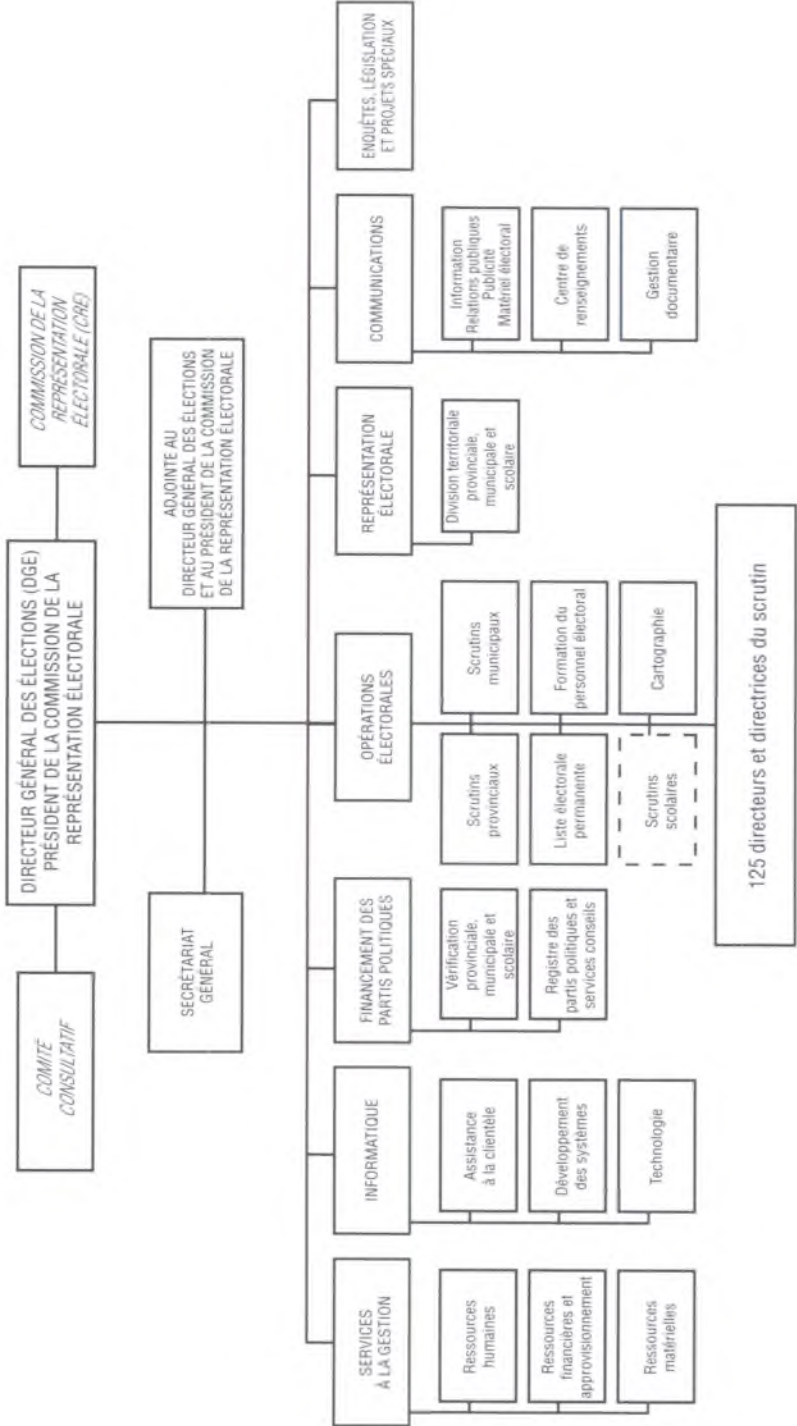
Au 31 mars 2003, le Directeur général des élections comptait 185 postes permanents et 10 postes occasionnels, pour un total de 195 postes. Les 185 postes permanents se répartissent comme suit : 1 poste hors cadre, 13 cadres, 74 professionnels, 48 techniciens, 47 employés de bureau et 2 ouvriers. L'effectif est donc demeuré stable par rapport à 2001-2002.

Le Directeur général des élections a traité 28 dossiers de dotation en 2002-2003. Ces dossiers se répartissent comme suit:

Recrutement	6
Affectation	6 (mobilité interne)
Mutation	4 (mobilité interne)
Mutation	3 (mobilité externe)
Départs	3
Gestion de la carrière	6 (promotion)

À l'automne 2002, le Directeur général des élections a tenu 5 concours de recrutement pour des postes de directeur du scrutin. Les circonscriptions où le poste de directeur du scrutin a été doté sont celles de Hull, Louis-Hébert, Masson, Nelligan et Shefford.

ADMINISTRATION DU SYSTÈME ÉLECTORAL
DU QUÉBEC



2.2 Le rapport financier

La Loi électorale prévoit que pour mettre en application les lois qu'il administre et pour remplir tout mandat que lui confie l'Assemblée nationale, le Directeur général des élections puise les sommes nécessaires à même le Fonds consolidé du revenu.

Les prévisions budgétaires du Directeur général des élections pour l'année 2003-2004 se retrouvent dans la section du Livre des crédits réservée aux Personnes désignées par l'Assemblée nationale. Quant aux dépenses, elles sont comptabilisées dans les états financiers du Québec et les comptes publics, documents préparés par le Contrôleur des finances.

Les tableaux suivants présentent, conformément aux dispositions de la Loi électorale, le rapport financier du Directeur général des élections du Québec pour l'exercice financier 2003, soit la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

Les dépenses du Directeur général des élections du Québec sont comptabilisées à l'élément 1 et à l'élément 3 du programme «Administration du

système électoral». Les dépenses sous la responsabilité de la Commission de la représentation électorale du Québec sont comptabilisées à l'élément 2 de ce programme et sont présentées dans le rapport annuel de gestion de la Commission de la représentation électorale.

L'élément 1 regroupe les dépenses liées à la gestion interne et au soutien du Directeur général des élections du Québec. Une augmentation nette des dépenses de 257 283 \$ pour l'exercice financier 2003 par rapport à 2002 s'explique principalement par une augmentation de la masse salariale due à la conversion de postes temporaires en postes permanents. Par ailleurs, les dépenses d'entretien et la dépense d'amortissement des immobilisations ont été réduites.

Quant à l'élément 3, il regroupe les dépenses liées aux activités électorales et les allocations versées aux partis politiques. Une augmentation nette des dépenses de 10 920 444 \$ pour l'exercice financier 2003 par rapport à 2002 s'explique principalement par les frais liés aux élections générales du 14 avril 2003, encourus avant le 31 mars. Mentionnons, par ailleurs, une réduction des dépenses de certains projets.

Une partie des coûts de rémunération pour la mise à jour de la liste électorale permanente (note 8), soit ceux convertis en postes permanents, sont inscrits à l'élément 1. La note 1 des notes complémentaires regroupe ces dépenses par activités et les notes 2 à 9 fournissent une ventilation plus détaillée de certaines dépenses liées aux activités électorales.

Rapport financier de l'élément 1 : Gestion interne et soutien

Dépenses de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Types de dépenses	\$	\$
Rémunération		
Salaires et avantages sociaux	10 393 266	9 017 713
	-----	-----
Fonctionnement		
Transport et communications	465 867	451 945
Services professionnels et administratifs	726 980	694 821
Entretien et réparations	638 217	1 111 631
Loyers	422 587	511 576
Fournitures	379 125	341 423
Matériel et équipement	117 545	111 471
Amortissement des immobilisations	913 133	1 558 857
	3 663 454	4 781 724
	-----	-----
Total	<u><u>14 056 720</u></u>	<u><u>13 799 437</u></u>

Acquisitions d'immobilisations de l'exercice

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Catégories d'immobilisations	\$	\$
Équipement informatique	147 032	78 528
Armeublement et équipement	253 781	56 968
Développement informatique	147 001	-
	547 814	135 496
Total	<u><u>547 814</u></u>	<u><u>135 496</u></u>

Rapport financier de l'élément 3 : Activités électorales

Dépenses de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Types de dépenses	\$	\$
Rémunération		
Salaires et avantages sociaux	1 582 275	2 005 092
	-----	-----
Fonctionnement		
Rémunération du personnel électoral	10 191 844	2 424 964
Transport et communications	5 222 819	2 893 885
Services professionnels et administratifs	1 522 754	1 462 414
Entretien et réparations	17 309	126 997
Loyers	1 429 390	251 257
Fournitures	211 115	219 112
Matériel et équipement	97 405	204 584
Remboursement des dépenses électorales	320 868	189 725
Amortissement des immobilisations	589 845	487 150
	<u>19 603 349</u>	<u>8 260 088</u>
	-----	-----
Transfert		
Allocations versées aux partis politiques	2 627 300	2 627 300
	-----	-----
Total (Note 1)	<u>23 812 924</u>	<u>12 892 480</u>

Acquisitions d'immobilisations de l'exercice

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Catégories d'immobilisations	\$	\$
Équipement informatique	6 114	1 725 467
Ameublement et équipement	-	67 500
Développement informatique	327 812	-
	<u>333 926</u>	<u>1 792 967</u>

Notes complémentaires - Exercice terminé le 31 mars

20032002

1. Ventilation des dépenses par activités

Activités électorales

	\$	\$
Élections générales du 14 avril 2003 (note 2)	12 829 596	-
Activités préparatoires à des élections générales (note 3)	1 177 361	1 674 848
Campagne publicitaire sur le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales	619 829	-
Élections partielles du 17 juin 2002 - circonscriptions de Berthier, Joliette, Lac-Saint-Jean et Vimont (note 4)	1 753 301	-
Élections partielles du 15 avril 2002 - circonscriptions de Anjou, Saguenay et Viger (note 5)	814 355	422 674
Élections partielles du 1er octobre 2001 - circonscriptions de Blainville, Jonquière, Labelle et Laviolette (note 6)	4 744	1 864 699
Élection partielle du 9 avril 2001 - circonscription de Mercier (note 7)	1 953	235 980
Liste électorale permanente (note 8)	884 120	1 377 611
Rapprovisionnement du matériel électoral	556 825	451 562
Commission permanente de révision (note 9)	423 183	532 287
Communication avec les directeurs du scrutin	405 016	-
Élections municipales	355 654	1 806 945
Élections scolaires	200 177	22 337
Formation du personnel électoral	160 344	451 875
Concours de recrutement des directeurs du scrutin	103 142	247 773
Financement des partis politiques	92 970	54 717
Référendum du 30 octobre 1995	52 425	109 290
Refonte des systèmes informatiques	37 854	18 203
Élections générales du 30 novembre 1998	33 108	-
Géomatique	29 318	170 883
Mise à jour des sections de vote	22 231	246 202
Sélection des directeurs adjoints du scrutin	15 891	29 620
Activités diverses	14 928	56 602
Programme de formation des réviseurs	7 454	3 922
Amortissement des immobilisations	589 845	487 150
	21 185 624	10 265 180
Allocations versées aux partis politiques	2 627 300	2 627 300
Total	23 812 924	12 892 480

Notes complémentaires - Exercice terminé le 31 mars**2003****2002****2. Élections générales du 14 avril 2003**

	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Rémunération du personnel du DGE	778 482	-
Rémunération du personnel électoral	7 545 831	-
Transport et communications	2 830 484	-
Services professionnels et administratifs	347 884	-
Entretien et réparations	13 843	-
Loyers	1 214 382	-
Fournitures	97 529	-
Matériel et équipement	1 161	-
Total *	<u>12 829 596</u>	-

* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

3. Activités préparatoires à des élections générales

Rémunération du personnel du DGE	48 401	314 144
Rémunération du personnel électoral	738 803	117 576
Transport et communications	150 542	460 418
Services professionnels et administratifs	181 475	481 132
Entretien et réparations	100	788
Loyers	25 506	37 665
Fournitures	25 048	161 175
Matériel et équipement	7 486	101 950
Total	<u>1 177 361</u>	<u>1 674 848</u>

Notes complémentaires - Exercice terminé le 31 mars**2003****2002****4. Élections partielles du 17 juin 2002 - Circonscriptions de Berthier, Joliette, Lac-Saint-Jean et Vimont**

	\$	\$
Rémunération du personnel du DGE	36 457	-
Rémunération du personnel électoral	1 013 254	-
Transport et communications	307 392	-
Services professionnels et administratifs	104 057	-
Entretien et réparations	3 100	-
Loyers	74 976	-
Fournitures	4 638	-
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale	209 427	-
Total *	<u>1 753 301</u>	-

* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

5. Élections partielles du 15 avril 2002 - Circonscriptions de Anjou, Saguenay et Viger

Rémunération du personnel du DGE	67 555	20 847
Rémunération du personnel électoral	410 641	183 296
Transport et communications	143 470	133 268
Services professionnels et administratifs	42 766	54 716
Entretien et réparations	266	-
Loyers	35 820	28 803
Fournitures	2 395	1 744
Matériel et équipement	-	-
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale	111 442	-
Total *	<u>814 355</u>	<u>422 674</u>

* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

Notes complémentaires - Exercice terminé le 31 mars**2003****2002****6. Élections partielles du 1^{er} octobre 2001 - Circonscriptions de Blainville, Jonquière, Labelle et Laviolette**

	\$	\$
Rémunération du personnel du DGE	3 648	105 466
Rémunération du personnel électoral	-	1 037 445
Transport et communications	-	272 464
Services professionnels et administratifs	738	151 545
Entretien et réparations	-	5 709
Loyers	358	103 475
Fournitures	-	6 198
Matériel et équipement	-	-
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale	-	182 397
Total *	<u>4 744</u>	<u>1 864 699</u>

* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

7. Élections partielles du 9 avril 2001 - Circonscription de Mercier

Rémunération du personnel du DGE	1 878	19 647
Rémunération du personnel électoral	75	140 804
Transport et communications	-	53 919
Services professionnels et administratifs	-	5 325
Entretien et réparations	-	-
Loyers	-	8 923
Fournitures	-	36
Matériel et équipement	-	-
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale	-	7 326
Total *	<u>1 953</u>	<u>235 980</u>

* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

Notes complémentaires - Exercice terminé le 31 mars**2003****2002****8. Liste électorale permanente - Coûts de la mise à jour de la liste**

	\$	\$
Rémunération		
Salaires et avantages sociaux	273 639	713 934
	-----	-----
Fonctionnement		
Frais de poste	489 759	459 112
Transport et communications	3 820	-
Services professionnels et administratifs	91 510	70 871
Entretien et réparations	-	120 290
Locations	4 794	1 033
Fournitures	20 598	7 762
Matériel et équipement	-	2 652
Autres dépenses	-	1 957
	610 481	663 677
	-----	-----
Total	884 120	1 377 611
	=====	=====

Note : Récupération monétaire de 296 035 \$ pour la transmission de renseignements contenus à la liste électorale permanente d'Élections Canada. (Décret 336-2001, 28 mars 2001)

9. Commission permanente de révision

Rémunération		
Salaires et avantages sociaux	89 874	104 120
	-----	-----
Fonctionnement		
Rémunération du personnel électoral	259 697	334 143
Transport et communications	58 545	65 560
Services professionnels et administratifs	14 415	10 570
Loyers	578	17 688
Fournitures	74	206
	333 309	428 167
	-----	-----
Total	423 183	532 287
	=====	=====

Le contexte

CHAPITRE

3

Le contexte dans lequel le Directeur général des élections du Québec évolue est en constante mouvance. Tant sur le plan externe que dans son environnement interne, l'institution doit continuellement s'adapter à l'action de nombreuses forces dynamiques.

Les tendances sociodémographiques

Parmi les phénomènes et les facteurs qui infléchissent déjà l'action du Directeur général des élections et qui risquent de l'influencer encore davantage au cours des prochaines années, mentionnons les tendances sociodémographiques.

La plus grande mobilité d'une partie des électeurs, conjuguée au vieillissement de la population et, conséquemment, aux besoins spécifiques de cette proportion importante de l'électorat, sont des phénomènes qui appellent des mécanismes de votation différents de ceux que l'on a connus jusqu'à présent. Le vote par correspondance, le vote itinérant, le vote par téléphone, le vote par anticipation à plus grande échelle, le vote électronique sont autant de moyens qui, bien que déjà utilisés pour certains d'entre eux, méritent d'être explorés plus avant.

La santé de notre système démocratique demeure tributaire du plus large exercice possible du droit de vote. Afin de pouvoir exercer ce droit, les Québécoises et les Québécois doivent y avoir accès. De plus en plus de personnes voyagent à travers le monde pour leur travail ou en vacances. De plus en plus de personnes retraitées passent plusieurs mois de l'année à l'extérieur. L'attitude des jeunes face à la politique et à l'exercice du droit de vote pose, elle aussi, des défis. Ce phénomène questionne les moyens d'information utilisés pour les rejoindre et les mécanismes de votation traditionnels.

Le Québec compte de moins en moins de jeunes et de plus en plus de personnes âgées. Les démographes affirment qu'en raison d'une augmentation de l'espérance de vie, cette tendance ira en s'accroissant. Cette réalité pose donc des défis importants au regard du système électoral. En effet, les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes qui vivent dans des centres d'accueil privés, celles qui ne peuvent quitter leur domicile en raison d'une intervention chirurgicale ou de la maladie doivent, elles aussi, pouvoir exercer leur droit de vote.

Enfin, les personnes itinérantes, de plus en plus nombreuses dans les centres urbains doivent, à l'instar des autres citoyennes et citoyens, avoir un accès réel à l'exercice du droit de vote, un droit fondamental.

La baisse de la participation aux élections

Le phénomène du déclin de la participation au vote est fort complexe. Il s'agit là, comme l'ont démontré plusieurs chercheurs ces dernières années, d'un phénomène mondial que d'aucuns qualifient même de tendance lourde et de vague de fond.

Les États-Unis, avec un taux de participation de 48,5 % aux élections législatives de 2000 et de 51 % aux présidentielles de la même année, la Grande-Bretagne, avec un taux de 54 % en 2001, le Mexique, avec 58 % en 2000, le Canada, avec 61 % en 2000, et l'Ontario, avec 58,3 % en 1998 semblent particulièrement affectés par ce phénomène.

Parmi les déterminants les plus significatifs de la participation électorale, les chercheurs ont noté les enjeux d'une élection, les attitudes négatives envers

les politiciens, le sentiment d'inutilité de la participation, ainsi que l'apathie et l'indifférence.

L'un des défis que le Directeur général des élections du Québec devra relever au cours des prochaines années consistera à mieux comprendre les facteurs qui influencent la participation au vote, afin de prendre les mesures qui, dans les limites de ses responsabilités, seront susceptibles de l'influencer positivement.

Les tendances technologiques

Les nouvelles technologies de l'information et des communications font désormais partie de notre quotidien. Fruits des progrès techniques et scientifiques des dernières décennies, leurs applications se multiplieront au cours des années qui viennent. Dans le domaine électoral, les technologies ont permis de réaliser des progrès importants dans plusieurs pays : accès accru à l'information et au vote lui-même, plus grande participation électorale et financement plus transparent.

Les technologies exercent une influence croissante sur les activités et les façons de faire du Directeur général des élections. Que ce soit dans sa gestion, son

administration, ses opérations électorales ou ses autres activités, l'institution fait appel à des technologies de plus en plus performantes.

Pensons, entre autres, à la liste électorale permanente qui a remplacé les recensements effectués jusqu'en 1995 avant chaque scrutin. Non seulement la gestion informatisée de la liste électorale offre-t-elle une plus grande précision des données, mais elle permet de réaliser des économies en temps et en argent. Par voie de conséquence directe, la période électorale s'en trouve réduite de deux semaines, ce qui correspond au temps consacré auparavant au recensement et à la préparation des listes électorales.

Pensons aussi à l'information et aux communications avec les électeurs et les partenaires, qui s'effectuent de plus en plus à l'aide des différentes technologies, notamment par Internet, le courrier électronique et le marketing direct.

Pensons, enfin, aux procédures et aux opérations qui doivent être révisées et simplifiées à la lumière des possibilités offertes par les nouvelles technologies. Il importe d'évaluer les avantages que

pourrait présenter, à titre d'exemple, le vote électronique. Les technologies peuvent aussi faciliter la gestion du matériel électoral. Elles offrent de nombreuses applications, notamment en ce qui concerne l'édition. En matière de cartographie électorale et d'étude du territoire, la géomatique recèle des possibilités fort intéressantes dont il nous faut tirer profit.

Le souci de l'efficacité et les impératifs liés à une saine gestion des fonds publics posent désormais le recours aux technologies comme un enjeu majeur. Les technologies représentent un outil de premier plan, un moyen pour aider l'institution à atteindre ses objectifs et à mieux remplir sa mission.

Les tendances politiques

Arbitre du système électoral, le Directeur général des élections applique la législation placée sous sa responsabilité sans égard à l'allégeance, dans le plus grand respect des droits et des libertés.

Dans ce contexte, des communications externes bien ciblées, orientées sur une connaissance exacte de l'institution et de son rôle dans le système politique deviennent impératives et se posent

comme un enjeu crucial. Il importe que les différents acteurs du système électoral québécois, les leaders d'opinion, les médias et la population reçoivent une information axée sur la nature de l'institution et les limites de son action afin d'être en mesure de comprendre et d'apprécier ses décisions.

Par ailleurs, le Directeur général des élections du Québec ne saurait imposer son leadership dans le domaine de l'administration électorale sans miser sur la recherche et le développement. Ce secteur, qui a contribué au rayonnement et à la notoriété du Directeur général des élections, a été touché au cours des dix dernières années par les exercices successifs de rationalisation budgétaire.

Les énergies et les efforts consacrés à la recherche et au développement permettront à l'institution de consolider son expertise, au plus grand bénéfice des diverses instances chargées de l'administration d'élections qui requièrent son soutien.

Le débat sur la redéfinition des institutions démocratiques et, notamment, sur le mode de scrutin a caractérisé le contexte politique québécois au cours des

derniers mois. Le Directeur général des élections demeure à l'affût des discussions et des travaux menés sur ces questions. La recherche et le développement viendront appuyer l'intervention de l'institution face à un éventuel projet de réforme touchant le système électoral. Pour le Directeur général des élections, le véritable défi consistera à assurer, le cas échéant, l'opérationnalisation des changements projetés tout en veillant au respect des principes inhérents au système électoral québécois.

Les tendances administratives

Afin de tirer profit des enjeux qui se dessinent dans son environnement externe, l'institution devra continuer les efforts investis dans la modernisation de sa gestion. Elle entend, à cette fin, s'inscrire dans une tendance de plus en plus structurante pour les organisations tant publiques que privées, soit la gestion par résultats.

À l'instar de celui qui a cours dans l'administration publique, le virage que le Directeur général des élections entend réaliser en matière de gestion vise la qualité de ses services et de ses produits. Il prend ancrage sur la formation continue et le perfectionnement du

personnel, de même que sur la mise en œuvre d'un plan de relèvement adéquat.

Ces tendances se dessinent comme autant de nécessités auxquelles l'institution doit adapter ses activités et ses façons de faire, afin que les citoyennes et les citoyens aient un accès réel et égal à l'exercice de leurs droits démocratiques.

Le plan stratégique 2001-2005 devrait permettre au Directeur général des élections de relever les défis qui se posent actuellement à l'organisation et d'assurer à la population, au cours des années qui viennent, des services et des produits adaptés aux besoins en constante évolution.

Les faits saillants
2002-2003

CHAPITRE

La liste électorale

- 5 461 869 électeurs inscrits sur la liste électorale permanente au 31 mars 2003.
- 847 674 mises à jour effectuées dans la liste électorale permanente à partir des données de la Régie de l'assurance maladie du Québec, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada et du Curateur public en 2002-2003.
- Un taux d'exactitude moyen de la liste électorale permanente de 99 % lors des 7 élections partielles de 2002-2003.
- 302 799 électeurs inscrits sur les listes électorales des 7 circonscriptions en élections partielles.
- 590 modifications effectuées en révision pour les 7 élections partielles (385 inscriptions, 189 radiations et 16 corrections).
- Transmission des listes électorales à 179 municipalités en élections régulières à l'automne 2002.

Les élections partielles

- Tenue d'élections partielles dans 7 circonscriptions électorales en 2002-2003, soit dans Anjou, Saguenay et Viger (15 avril 2002) et dans Berthier, Joliette, Lac-Saint-Jean et Vimont (17 juin 2002).
- 66 bureaux de vote par anticipation, 1 061 bureaux de vote ordinaire, 25 bureaux de vote itinérant, 18 bureaux de vote établis dans des centres d'accueil ou d'hébergement reconnus par le réseau de la santé et des services sociaux.

Les élections partielles (suite)

- Un taux de participation moyen de 54,6 % aux élections partielles dans 7 circonscriptions en 2002-2003.
- Introduction de nouveautés sur le site Internet, dont l'application «Trouvez votre bureau de vote» : 28 260 visiteurs à l'occasion des 7 élections partielles.

Les préparatifs électoraux (élections générales)

- Réalisation d'un programme d'activités préparatoires en deux phases distinctes par les directrices et les directeurs du scrutin : repérage des endroits de votation, des locaux pour les commissions de révision et pour le bureau principal ; mise à jour de la liste des fournisseurs potentiels et des personnes pouvant éventuellement agir comme personnel lors des élections générales; vérification des territoires électoraux; formation en région et déploiement des ordinateurs chez les directrices et les directeurs du scrutin.
- Rationalisation des espaces d'entreposage et réaménagement complet de l'entrepôt central du Directeur général des élections. Résultats : diminution substantielle des coûts de location et meilleure utilisation des espaces locatifs, ce qui a permis de réduire les délais de livraison du matériel aux 125 circonscriptions lors du décret électoral.
- Sur le plan provincial, 30 séances de formation ont été données aux agents officiels. Ces séances ont rejoint 350 personnes.
- Formation de 68 personnes comme préposés aux renseignements en vue des élections générales.

Le DGE et les élections scolaires

- Adoption du projet de loi 66 en juin 2002, confirmant le Directeur général des élections dans son rôle d'expert-accompagnateur en matière d'administration électorale au Québec.
- Élaboration et mise en œuvre d'un nouveau régime simplifié et allégé en matière de financement politique, destiné au palier scolaire.
- Préparation des documents destinés aux présidents d'élections scolaires, aux directeurs généraux de commissions scolaires et aux futurs candidates et candidats: matériel électoral, formulaires, guides, directives, trousse du directeur général d'une commission scolaire.
- Une tournée d'information effectuée à l'automne 2002 dans les régions administratives du Québec.

Le DGE et les élections municipales

- Assistance directe à 179 présidents d'élections municipales, à l'occasion des élections municipales de l'automne 2002.
- Formation donnée à 60 nouveaux présidents d'élections municipales.
- Formation donnée à 30 trésoriers (ou le représentant désigné) dont la municipalité était en élection à l'automne 2002.
- 34 rencontres publiques d'information sur les règles de financement : 551 personnes rejointes.
- 34 rencontres de formation auprès des agents officiels de partis et de candidats indépendants : 412 personnes rejointes.

Le DGE et les élections municipales (suite)

- 21 rencontres de formation destinées aux représentants de nouveaux partis politiques municipaux : 36 personnes rejointes.

Le financement politique

- Dans le cadre du 25^e anniversaire de la mise en œuvre de la Loi régissant le financement des partis politiques, le Directeur général des élections a :
 - rendu public un plan d'action triennal comportant 37 mesures concrètes visant à resserrer l'application de la loi;
 - organisé et tenu une activité symbolique à l'Assemblée nationale, réunissant les clientèles et les partenaires concernés par les dispositions touchant le financement politique;
 - publié une recherche sur le financement politique et le contrôle des dépenses électorales;
 - diffusé une campagne de publicité pour rappeler les valeurs, les principes et les règles en matière de financement politique.
- 2 613 369 \$ versés en allocation aux partis politiques et 29 851 \$ versés en remboursement des frais de vérification aux partis.
- 372 210 \$ versés en remboursement des dépenses électorales relatives aux 7 élections partielles.
- 26 rapports de dépenses électorales vérifiés.

L'institution du Directeur général des élections

- 195 postes permanents et occasionnels.
- Élaboration d'une politique de développement des ressources humaines et adoption d'un plan de développement.
- Adoption d'une politique de la recherche et mise sur pied du Comité d'orientation de la recherche.

La modernisation de la gestion et les nouvelles technologies

- Refonte des systèmes informatiques.
- Instauration d'un système de réponse vocale interactive (RVI) au Centre de renseignements.
- Formation donnée aux cadres sur la gestion par résultats.
- Développement de nouvelles applications informatiques pour la production des rapports financiers et des rapports de dépenses électorales des partis et des candidats.
- Évaluation du rendement et attentes signifiées à 137 membres du personnel, sur une possibilité de 180 (ou 76 %).

Le Plan stratégique
2001-2005

CHAPITRE

5

Première orientation**Une gestion moderne axée sur la qualité des services****Les axes d'intervention**

- Des services de qualité aux citoyens et aux partenaires.
- L'utilisation optimale des technologies.
- Du personnel bien formé, polyvalent et une relève de qualité.

Les objectifs institutionnels

- 1 D'ici 2005, s'assurer que les 8 directions du Directeur général des élections appliquent les principes de la gestion par résultats.
Indicateur : Le nombre de directions.
- 2 Atteindre, d'ici 2005, un taux de satisfaction d'au moins 80% des clientèles externes visées par le plan d'action annuel quant aux services directs rendus par le Directeur général des élections.
Indicateur : Le taux de satisfaction.

Deuxième orientation**Une institution centrée sur sa mission première : l'administration des scrutins****Les axes d'intervention**

- Une planification continue et concertée des scrutins provinciaux.
- La révision et la simplification des procédures et des opérations.
- Des responsabilités pleinement assumées dans le domaine municipal.

Les objectifs institutionnels

- 7 Assurer une planification continue et concertée des opérations électorales, de façon à ce que les 8 directions soient prêtes à tenir une élection générale ou un référendum en tout temps.
Indicateur : L'état de la planification dans les 8 directions.

Troisième orientation**Un leadership bien affirmé dans le domaine de l'administration électorale****Les axes d'intervention**

- La primauté du droit de vote.
- Des communications externes orientées sur la connaissance et la promotion de l'institution.
- L'accent sur l'innovation et la recherche.
- Le partage de l'expertise.

Les objectifs institutionnels

- 10 Favoriser le plus large exercice possible du droit de vote, que ce soit dans le cadre de la législation actuelle ou en recommandant et en appuyant des changements législatifs adaptés aux besoins des électeurs.
Indicateur : Le nombre de changements législatifs recommandés et appuyés.
- 11 D'ici 2005, consolider l'image de neutralité de l'institution, assurer sa notoriété et sa crédibilité en informant les différents publics cibles et en faisant connaître l'institution à l'externe.
Indicateur : le nombre d'activités d'information, de relations publiques, de publicité, d'éducation à la démocratie et de formation.

-
- | | |
|---|--|
| <p>3 D'ici 2005, améliorer la qualité de la liste électorale permanente en visant un taux d'exactitude de 96% des inscriptions lors de la prise d'un décret électoral.
Indicateur : Le taux d'exactitude.</p> <p>4 D'ici 2005, moderniser les outils et les systèmes, d'abord en simplifiant les processus et les opérations, pour ensuite utiliser de façon optimale les technologies et améliorer la qualité des services offerts.
Indicateur : Le nombre d'outils et de systèmes modernisés.</p> | <p>5 D'ici 2005, donner accès à tous les employés à un minimum de 4 activités de formation continue, de perfectionnement ou de ressourcement.
Indicateur : Le nombre d'activités auxquelles les employés ont eu accès.</p> <p>6 D'ici 2005, se doter et mettre en œuvre un plan triennal visant à assurer une relève de qualité et la polyvalence du personnel.
Indicateur : Le nombre de moyens développés.</p> |
|---|--|
-
- | | |
|--|--|
| <p>8 Procéder, d'ici 2005, à la révision des procédures et des principales opérations électorales, dans le but de les simplifier et de les alléger.
Indicateur : Le nombre de procédures et d'opérations révisées et simplifiées.</p> | <p>9 D'ici 2005, adopter et mettre en œuvre une stratégie d'action concertée visant à affermir la gestion des différents volets de l'administration électorale municipale qui sont sous la responsabilité du Directeur général des élections, notamment le financement des partis politiques, les directives, les enquêtes et les poursuites.
Indicateur : Le nombre de moyens prévus à la stratégie et mis en œuvre.</p> |
|--|--|
-
- | | |
|---|---|
| <p>12 D'ici 2005, établir 3 priorités de recherche et mettre en œuvre des recherches, de façon à susciter des avancées de l'institution dans le domaine électoral.
Indicateur : le nombre de priorités établies et le nombre de recherches mises en œuvre.</p> <p>13 Partager l'expertise du Directeur général des élections avec diverses instances québécoises chargées de l'administration d'élections afin d'assurer une qualité égale de services à l'électeur quel que soit le palier électoral, et favoriser les échanges avec l'extérieur du Québec.
Indicateur : le nombre d'activités requérant l'expertise et le soutien du Directeur général des élections.</p> | <p>14 D'ici 2005, mettre davantage à profit l'expertise des directrices et des directeurs du scrutin, notamment entre les périodes électorales.
Indicateur : le nombre de directrices et de directeurs du scrutin associés et le nombre de dossiers.</p> |
|---|---|
-

La Déclaration de services
aux citoyens

CHAPITRE

6

La Déclaration de services aux citoyens constitue le deuxième outil important que le Directeur général des élections s'est donné afin de moderniser sa gestion. La déclaration énonce, pour l'essentiel, les engagements concrets en ce qui a trait à la qualité des services et à la façon de rendre ces services.

Les engagements contenus dans la Déclaration du Directeur général des élections sont les suivants :

- **Un traitement impartial, juste et équitable.**
- **Une réponse rapide et courtoise.**
- **La confidentialité des renseignements personnels.**
- **Une information de qualité, claire, simple, complète et des renseignements précis.**
- **L'accès facile et la disponibilité de nos produits et services.**

La présentation des résultats
2002-2003

CHAPITRE

7

Les résultats qui suivent sont liés aux objectifs opérationnels du Plan d'action 2002-2003, fixés au regard du Plan stratégique 2001-2005 et de la Déclaration de services aux citoyens. Dans la présentation des résultats annuels, un lien est parfois établi entre l'objectif opérationnel et l'objectif institutionnel auquel il se rattache. La première partie des résultats est consacrée au Plan stratégique, tandis que la deuxième traite de la Déclaration de services aux citoyens.

Les résultats dont il est fait état ici sont ceux qui découlent d'activités directement associées à la mission particulière du Directeur général des élections et qui ont une influence directe sur la qualité des produits et des services offerts à la population. Les activités de gestion et d'administration courante, effectuées par l'ensemble des ministères, des organismes et des institutions du secteur public, de même que les actions dirigées vers la clientèle interne, ne sont pas recensées ici.

Nonobstant ce qui précède, il est apparu important de mentionner les actions menées à l'intention des directrices et des directeurs du scrutin et de leurs adjoints. Bien qu'ils soient, dans une certaine mesure, des employés du Directeur général des élections, leur statut très particulier dans le système électoral justifie, à notre sens, la présentation des résultats qui les concernent.

Les résultats obtenus sont regroupés selon la structure du Plan stratégique 2001-2005, soit par orientation stratégique, par axe d'intervention et par objectif institutionnel.

Orientation stratégique

Une gestion moderne axée sur la qualité des services

Axe d'intervention

Des services de qualité aux citoyens et aux partenaires

Objectif institutionnel**1**

D'ici 2005, s'assurer que les 8 directions du Directeur général des élections appliquent les principes de la gestion par résultats.

Indicateur : Le nombre de directions.**Objectif opérationnel**

Mettre en application les 6 principes de la gestion par résultats

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre de principes mis en application par les 8 directions	6	5

Commentaires

Le Directeur général des élections a dégagé 6 principes sous-jacents au type de gestion qu'il désire instaurer au sein de l'institution. Ces principes sont les suivants :

1. La priorité au service aux citoyens;
2. Une gestion transparente;
3. L'imputabilité et la responsabilisation;
4. Un investissement dans les ressources humaines;
5. L'allègement administratif;
6. L'utilisation optimale des technologies.

En 2002-2003, 14 actions communes à toutes les unités administratives avaient été prévues au plan d'action institutionnel afin d'inscrire les principes de la gestion par résultats dans les pratiques des gestionnaires.

Ces actions, de même que les résultats obtenus, sont les suivants :

1-La priorité au service aux citoyens

Formation sur la «Déclaration de services aux citoyens»

	Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
En 2002-2003, s'assurer que 50% du personnel de l'unité administrative prenne part à l'activité d'information et de sensibilisation sur la «Déclaration de services aux citoyens»	Le pourcentage du personnel informé et sensibilisé	50%	97%

En novembre 2002, le directeur général des élections a invité l'ensemble du personnel à assister à des rencontres qui visaient à présenter le bilan de la première année d'implantation de la planification stratégique et des résultats obtenus. Un pourcentage de 97 % des membres du personnel ont assisté à ces présentations. Lors de ces rencontres, les employés ont été sensibilisés à la Déclaration de services aux citoyens et aux engagements envers la clientèle.

2-Une gestion transparente

a) Établissement du plan d'action et suivi trimestriel

	Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
En 2002-2003, établir le plan d'action de l'unité administrative et en effectuer le suivi trimestriel	La production du plan et des fiches de suivi	Plan d'action et fiches de suivi produit par les 8 directions	Atteint

b) Reddition de comptes

	Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
En 2002-2003, participer à l'établissement du contenu du rapport annuel de gestion et, le cas échéant, à celui de la comparution du DGE devant l'Assemblée nationale	Le nombre de directions	8	8

c) Réunions de service

	Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
En 2002-2003, tenir en moyenne 12 réunions de service par année afin de partager l'information à l'interne	Le nombre de réunions tenues	12/unité/an	20,2/unité/an

d) Comptes rendus du Comité de direction

	Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
En 2002-2003, diffuser tous les comptes rendus du Comité de direction	Le pourcentage de comptes rendus diffusés	100 %	100 %

e) Processus de prise de décision transparent et collégial (information-consultation-concertation)

	Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
En 2002-2003, assurer une consultation préalable à 100 % des dossiers institutionnels présentés à la direction générale ou au Comité de direction	Le pourcentage de dossiers	100 %	100 %

3-L'imputabilité et la responsabilisation

a) Formation des gestionnaires sur la gestion par résultats

	Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
En 2002-2003, former 100 % des gestionnaires sur la gestion par résultats	Le pourcentage de gestionnaires formés	100 %	40 %

La firme Dolmen psychologie industrielle inc. a été sélectionnée pour offrir aux gestionnaires la formation sur la gestion par résultats.

Au 31 mars 2003, tous les membres du Comité de direction avaient reçu la formation sur la gestion par résultats. La formation des autres gestionnaires a été reportée après les élections générales de 2003.

b) Identification claire et répartition des responsabilités

	Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
En 2002-2003, participer à l'inventaire des responsabilités institutionnelles et à leur répartition parmi les gestionnaires de la direction en mettant à jour les descriptions d'emploi	Le pourcentage de descriptions d'emploi mises à jour	100 %	48 %

Catégorie des emplois	Nombre de postes concernés	Nombre de postes révisés
Personnel cadre	14	14
Personnel professionnel	75	75
Personnel fonctionnaire	94	0
Personnel ouvrier	2	0
Total	185	89

La nouvelle classification des emplois dans la fonction publique pour le personnel fonctionnaire et ouvrier a été reportée par le Conseil du trésor à l'exercice financier 2003-2004. De plus, la mise à jour de la description d'emploi pour ce personnel sera coordonnée avec l'échéancier du Conseil du trésor.

Ce report explique le pourcentage de 48 % des descriptions d'emploi mises à jour pour l'exercice 2002-2003. Il s'agit exclusivement des descriptions d'emploi du personnel cadre et professionnel.

c) Gestion participative

	Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
En 2002-2003, participer aux travaux de projets «participatifs» qui requièrent une expertise multisectorielle	Le nombre de projets participatifs auxquels l'unité a contribué	Indéterminée	Chaque unité a participé en moyenne à 6 projets multisectoriels

Au total, 28 projets dits «participatifs» ont été mis sur pied ou ont poursuivi leurs travaux en 2002-2003.

Catégories ou domaines		Titre du projet participatif	Nombre d'unités administratives concernées
1	Dossier « modernisation »	Groupe d'appui sur la planification stratégique	14
2		Gestion par résultats	14
3		Comité plan d'amélioration des services aux citoyens	6
4		Tableau de bord de gestion	5
5	Informatique	Développement d'un Extranet	3
6		Ordinateurs pour les directeurs du scrutin	4
7		Système unifié de changements d'adresse (SQCA)	6
8		Adaptation de l'outil de gestion utilisé par les Services de la cartographie, de la formation du personnel électoral, du scrutin municipal et de la LEP	4
9		Formulaires électroniques	2
10		Projet Géomatique	3
11		Refonte du site Web	14
12		Règlement sur les conditions d'exercice des directeurs du scrutin	4
13	Scrutins provinciaux	Accueil et assermentation des directeurs du scrutin	11
14		Rencontres préparatoires aux élections générales	8
15		Avis 198.1 (avis expédié à chaque adresse et indiquant les renseignements relatifs aux électeurs inscrits sur la liste électorale)	3
16		Formation des nouveaux directeurs du scrutin à l'ordinateur	5
17	Scrutins municipaux	Analyse des plaintes : élections municipales	3
18		Tournée de formation des présidents d'élection	3
19	Scrutins scolaires	Réforme scolaire	4
20		Estimé budgétaire pour les élections scolaires	2
21		Cartographie pour les avis publics des commissions scolaires dont la délimitation a été effectuée par la CRE	3
22		Tournée d'information des présidents d'élections scolaires	4
23	Financement	Comité Éthique et financement	4
24		Comité de travail sur le versement d'une contribution par carte de crédit ou virement de fonds	2
25	Divers	Politique de diffusion des documents vendus	4
26		Comité d'orientation de la recherche	4
27		Tournée d'information sur la réforme des institutions démocratiques	4
28		Comité concernant les ententes à intervenir avec le ministère du Revenu du Québec pour échange de renseignements	2

4-Un investissement dans les ressources humaines

a) Mécanismes de reconnaissance et valorisation du travail

	Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
En 2002-2003, mettre en œuvre un moyen afin de reconnaître le travail du personnel de l'unité	Le pourcentage de mise en œuvre du moyen	100%	75%

Actions retenues	Pourcentage de la pondération pour chacune des actions	Pourcentage atteint
1. Consulter les employés du Directeur général des élections afin d'obtenir des suggestions	30%	30%
2. Analyser les suggestions reçues	35%	35%
3. Faire des recommandations quant aux moyens privilégiés	S.O.	
4. Faire connaître aux employés l'état de la situation	10%	10%
5. Effectuer le suivi et évaluer les résultats	25%	0%
Total	100%	75%

b) Soutien professionnel et personnel

	Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
En 2002-2003, informer le personnel de l'unité à au moins 2 occasions sur le soutien professionnel et personnel dont il peut bénéficier	Le nombre d'interventions effectuées	2	2,4

c) Attentes signifiées et évaluation du rendement

	Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
En 2002-2003, signifier les attentes et effectuer l'évaluation de 100 % du personnel	Le pourcentage du personnel évalué	100%	57%

Catégorie des emplois	Nombre de postes concernés	Nombre de postes occupés	Nombre de postes évaluables pour la période	Nombre de postes évalués
Personnel cadre	14	14	13	13
Personnel professionnel	75	70	63	32
Personnel fonctionnaire	94	90	49	26
Personnel ouvrier	2	2	0	0
Total	185	176	125	71

La décision de ramener l'évaluation du rendement du personnel au 1^{er} avril de chaque année implique que certaines périodes d'évaluation de rendement soient de plus ou moins une année.

Au total, 71 postes sur les 125 ont été évalués en 2002-2003. Il s'agit de 57 % des postes évaluables pour cette période. Les 54 autres postes feront l'objet d'une évaluation à compter d'avril 2003.

5-L'allègement administratif

Simplification des règles et des procédures administratives

	Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
En 2002-2003, revoir 25 % des règles et des procédures administratives qui sont sous la responsabilité de l'unité, dans un souci de simplification	Le pourcentage de règles et de procédures revues	25%	50,6%

Sur les 13 unités administratives visées par l'allègement administratif :

- 4 unités administratives n'ont pas été en mesure de revoir les règles et les procédures administratives.
- 5 unités administratives ont dépassé l'objectif visé par rapport au nombre de procédures et de règles qu'elles s'étaient fixé pour révision.

6-L'utilisation optimale des technologies

L'implantation d'un Intranet

	Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
En 2002-2003, effectuer le plan de travail des activités à réaliser par l'unité relativement à l'Intranet	Le pourcentage de réalisation du plan	100%	0%

La réalisation d'un plan de travail des activités à réaliser pour la mise en place d'un Intranet a été reportée à une date ultérieure en raison de la charge de travail de la Direction de l'informatique en prévision des élections générales de 2003.

Orientation stratégique

Une gestion moderne axée sur la qualité des services

Axe d'intervention

Des services de qualité aux citoyens et aux partenaires

Objectif institutionnel**2**

Atteindre, d'ici 2005, un taux de satisfaction générale d'au moins 80% des clientèles externes visées par le plan d'action annuel quant aux services directs rendus par le DGE.

Indicateur : Le taux de satisfaction.**Objectif opérationnel**

D'ici avril 2003, atteindre un taux de satisfaction générale d'au moins 80% des clientèles externes ayant participé à des séances d'information ou de formation tenues par la Direction du financement des partis politiques.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le taux de satisfaction générale des clientèles externes	80%	98%

Commentaires

La Loi électorale précise que le Directeur général des élections doit tenir régulièrement des séances d'information et des colloques à l'intention des partis politiques et du public. La loi mentionne aussi qu'il doit fournir, à la demande d'un parti politique, l'information nécessaire à la formation des représentants des candidats.

Sur le plan municipal et scolaire, l'institution exerce sensiblement les mêmes responsabilités. Elles ne sont toutefois pas impératives en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de la Loi sur les élections scolaires.

En vue des élections partielles de Berthier, Joliette, Lac-Saint-Jean et Vimont, 4 séances de formation ont été tenues pour instruire 13 agents officiels de candidats sur les règles de financement politique et de contrôle des dépenses électorales. Dans le cadre des activités préparatoires aux élections générales du 14 avril 2003, 28 séances de formation ont été tenues pour instruire 9 agents officiels de partis et 262 agents officiels de candidats. Par ailleurs, 69 personnes accompagnaient les agents officiels.

Sur le plan municipal, 34 rencontres publiques d'information portant sur les règles de financement et de contrôle des dépenses électorales ont été organisées dans les municipalités qui étaient en élection au cours de l'exercice 2002-2003. Ces séances ont permis de rencontrer 551 personnes. En outre, 34 rencontres de formation des agents officiels ont eu lieu et 412 personnes y ont participé. Enfin, 36 personnes ont pris part à 21 rencontres de formation destinées aux représentants de partis politiques municipaux.

Sur le plan scolaire, une rencontre d'information a été tenue auprès des élus des commissions scolaires des régions de Laval et des Laurentides concernant les règles de financement des candidats et le contrôle des dépenses électorales. Une cinquantaine de personnes ont participé à cette rencontre. De plus, une tournée d'information a été effectuée à l'automne 2002 dans les régions administratives du Québec. Cette tournée a permis de rejoindre 160 personnes du milieu scolaire.

Au total, 1402 personnes ont pris part aux 122 rencontres d'information et de formation tenues en 2002-2003. Le taux de satisfaction générale, exprimé par environ 70% des participants, a été de 98 %.

L'évaluation du taux de satisfaction a porté sur les éléments suivants :

- la documentation distribuée;
- l'organisation en général;
- la pertinence de l'information;
- l'animation.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, évaluer la taux de satisfaction générale des trésoriers municipaux qui ont utilisé le répertoire du trésorier et celui des agents officiels de partis qui ont utilisé l'application informatisée des rapports de dépenses électorales dans le cadre des élections municipales de novembre 2001.

Indicateurs	Cibles 2002-2003	Résultats
Le taux de satisfaction des trésoriers	Indéterminée	Évaluation reportée
Le taux de satisfaction des agents officiels	Indéterminée	Voir commentaires

Commentaires

Dans le souci d'offrir un meilleur service à la clientèle, de maximiser l'utilisation des nouvelles technologies, de simplifier la production des rapports, d'éviter la saisie de données et ainsi de réduire la possibilité d'erreurs, une application informatisée du rapport de dépenses électorales a été développée en 2001-2002. Elle a été utilisée par la presque totalité des partis politiques municipaux lors des élections tenues en novembre 2001. L'évaluation du taux de satisfaction générale se décrit comme suit :

- 81 % des répondants affirment ne pas avoir rencontré de difficultés dans l'installation du cédérom;
- 100 % des répondants affirment que les renseignements donnés avec le cédérom étaient conformes et complets;
- 88 % des répondants affirment ne pas avoir rencontré de difficultés dans la saisie de renseignements et dans l'impression de rapports;
- 100 % des répondants affirment qu'ils utiliseraient une application semblable lors d'une prochaine élection générale ou partielle.

Au total, 30 partis politiques municipaux ont utilisé le cédérom sur une possibilité de 39. Un total de 6 491 346 \$ de dépenses électorales sur une possibilité de 6 672 668 \$ ont été inscrites à des rapports de dépenses électorales à l'aide de l'application informatisée.

Objectif opérationnel

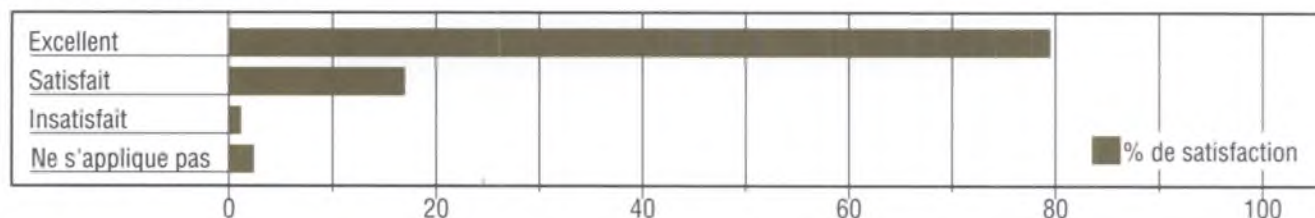
En 2002-2003, maintenir un taux de satisfaction de 80% chez la clientèle du Centre de renseignements.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le taux de satisfaction de la clientèle	80%	93%

Commentaires

Les résultats obtenus révèlent un taux de satisfaction au-delà des attentes. Ainsi, en combinant les données d'une étude sur la satisfaction des clients des renseignements téléphoniques et d'une enquête sur la satisfaction des personnes qui ont adressé des demandes par courrier électronique, le taux de satisfaction se situe à 93 % (cumulatif des appréciations satisfait (14,5 %) et excellent (78,5%).

Résultats des deux études sur la satisfaction de la clientèle du Centre de renseignements (Téléphone et courriel)



Les résultats démontrent que le Centre de renseignements a rempli, en 2002-2003, les engagements de la Déclaration de services aux citoyens en ce qui a trait notamment à :

- la rapidité à obtenir la communication et le renseignement demandé;
- la justesse de l'information donnée;
- la courtoisie dont les services sont empreints.

Un sondage sur la satisfaction de la clientèle sera administré à la suite des élections générales d'avril 2003. Ce sondage viendra mesurer la satisfaction des électeurs quant aux produits et aux services rendus le jour du scrutin et lors du vote par anticipation.

Parmi les produits et les services qui feront l'objet de l'enquête, mentionnons les services de renseignement téléphonique, les services des commissions de révision, les services au bureau de scrutin, les publicités télévisées et les annonces dans les journaux, l'avis d'inscription, la carte de rappel et le manuel de l'électeur.

L'étude permettra aussi de mesurer la connaissance, la perception et la satisfaction sur les mécanismes d'identification des électeurs, appliqués pour la première fois à l'occasion d'élections générales. Elle permettra de mesurer, du moins en partie, l'atteinte de l'objectif institutionnel # 2, qui vise un taux de satisfaction de 80 % chez les clientèles externes du Directeur général des élections.

En outre, le plan d'amélioration des services du Directeur général des élections, qui est en voie de préparation, formulera des propositions afin d'améliorer les outils développés à l'interne pour mener des sondages auprès des clientèles de l'institution.

Orientation stratégique

Une gestion moderne axée sur la qualité des services

Axe d'intervention

Des services de qualité aux citoyens et aux partenaires

Objectif institutionnel**3**

D'ici 2005, améliorer la qualité de la liste électorale permanente en visant un taux d'exactitude de 96% des inscriptions lors de la prise du décret électoral.

Indicateur : Le taux d'exactitude de la LEP.**Objectif opérationnel**

D'ici avril 2003, évaluer à partir d'un échantillon de municipalités :

- la volonté des municipalités à participer à la validation et la catégorisation des adresses de la LEP;
- la qualité des adresses municipales gérées par les municipalités au regard de l'exhaustivité des adresses de domicile et de la catégorisation de toutes leurs adresses;
- le nombre d'adresses qui seraient validées et catégorisées par les municipalités dans un processus étendu à l'ensemble des municipalités du Québec;
- la durée moyenne du processus de validation et catégorisation des adresses d'une municipalité.

Indicateurs	Cibles 2002-2003	Résultats
Le % de municipalités participantes/ le % de municipalités invitées	100%	85%
Le % d'adresses de la municipalité comparé au % d'adresses de la LEP	100%	95,5%
Les résultats de l'échantillon appliqué au nombre total de municipalités	-	1 500 000 (46% des adresses du Québec)
Le délai entre le premier contact avec la municipalité et la correction apportée aux adresses de la LEP	-	12 semaines

Commentaires

Le projet-pilote de catégorisation et de validation des adresses municipales est maintenant terminé, en ce qui concerne la collecte des données et la mise à jour des adresses des municipalités sélectionnées pour le projet.

L'expérience constitue un succès sur le plan du nombre de municipalités participantes. La prochaine étape consistera à analyser ces résultats afin de déterminer les suites à donner au dossier. Des constats préliminaires permettent de croire que la tâche transposée à l'échelle du Québec sera plus ardue que prévu. Si le nombre de municipalités participantes peut être qualifié de succès, il en va autrement si l'on considère le nombre d'adresses visées par le projet et les résultats obtenus. Du fait que les deux plus importantes municipalités n'aient pas participé au projet, le pourcentage d'adresses qu'il était possible de valider par rapport à l'échantillon de départ n'était que de 46%.

Par ailleurs, certaines municipalités ont transmis au Directeur général des élections un fichier d'adresses plutôt que de valider celui de la liste électorale permanente. Cette situation a entraîné un travail beaucoup plus important. Il importe, à ce stade-ci, de recourir à des moyens modernes qui limiteront les efforts que doivent consentir les municipalités pour effectuer le travail de catégorisation et de validation des adresses.

Objectif opérationnel

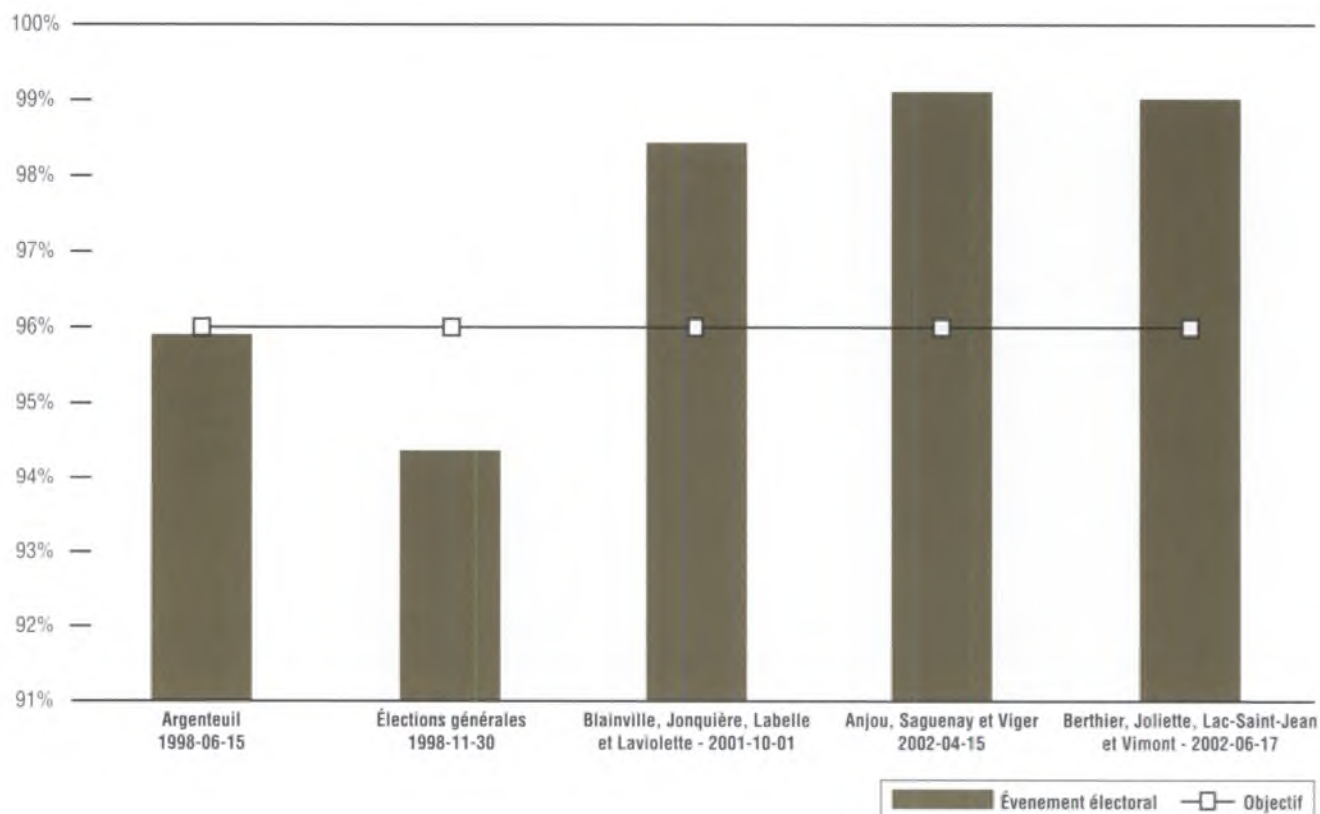
Augmenter la performance de mise à jour des données des électeurs au regard des informations nécessaires à la production des listes électorales scolaires.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % de mise à jour effectué à l'automne 2002 par rapport à 2001	-	82 % (5% d'augmentation)

Commentaires

En ce qui concerne les améliorations apportées pour augmenter la performance de mise à jour des données des électeurs au regard des informations nécessaires à la production des listes électorales scolaires, les résultats obtenus sont probants. Un effort particulier a été consenti auprès des commissions scolaires afin de les sensibiliser aux principaux points à considérer pour améliorer les résultats de ce travail de mise à jour des informations scolaires des électeurs de la liste électorale permanente.

Le taux d'exactitude de la LEP selon les événements électoraux



D'autre part, au regard de l'objectif institutionnel # 3, les élections partielles tenues en 2002-2003 permettent de conclure à une nette amélioration du taux d'exactitude de la LEP depuis les élections générales de 1998.

Le taux d'exactitude de la LEP, qui se situait à 94,5 % en 1998, a en effet atteint 99,1 % aux élections partielles dans Anjou, Saguenay et Viger, le 15 avril 2002, et 99 % dans Berthier, Joliette, Lac-Saint-Jean et Vimont, le 17 juin 2002.

Le taux d'exactitude est établi en comparant la liste électorale au jour du décret électoral et les listes électorales telles que produites après la révision et la révision spéciale. Par exemple, un taux d'exactitude de 98 % signifie que des modifications ont été apportées à 2 % des inscriptions apparaissant sur la LEP lors de la révision et de la révision spéciale de ces élections.

Le total des modifications se compose de changements apportés aux adresses en raison de déménagements effectués juste avant les élections ou en période électorale, de décès d'électeurs juste avant les élections ou durant la période électorale, et d'inscriptions d'électeurs absents de la liste électorale permanente.

En vertu de la Loi électorale, l'inscription sur la liste électorale permanente revêt un caractère volontaire. Une personne qui a la qualité d'électeur peut très bien refuser que son nom soit inscrit sur la LEP et demander à être inscrite lors de la révision effectuée à l'occasion d'un scrutin précis. Une marge de modifications en révision est donc tout à fait normale, compte tenu d'un certain nombre de corrections qui ne peuvent être prévues avant le décret électoral.

Orientation stratégique

Une gestion moderne axée sur la qualité des services

Axe d'intervention

L'utilisation optimale des technologies

Objectif institutionnel**4**

D'ici 2005, moderniser les outils et les systèmes, d'abord en simplifiant les processus et les opérations, pour ensuite utiliser de façon optimale les technologies et améliorer la qualité des services offerts.

Indicateur : Le nombre d'outils et de systèmes modernisés.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, implanter à 100% le projet-pilote portant sur un tableau de bord de gestion.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % d'implantation du tableau de bord de gestion	100%	90%

Commentaires

Les travaux liés à l'implantation d'un projet-pilote de tableau de bord de gestion sont presque terminés. Le projet-pilote de tableau de bord comportera cinq indicateurs, dont quatre ont été sélectionnés parmi les indicateurs institutionnels du plan stratégique 2001-2005. Ces indicateurs sont les suivants :

- le taux d'exactitude de la liste électorale permanente;
- le nombre d'activités de formation auxquelles les employés ont eu accès;
- l'état de la planification des opérations électorales dans les 8 directions;
- le délai de traitement des plaintes à la Direction des enquêtes, de la législation et des projets spéciaux;
- le nombre d'activités d'information, de relations publiques, de publicité, d'éducation à la démocratie et de formation effectuées.

Les travaux portant sur quatre des cinq indicateurs sont complétés. Ceux qui touchent l'indicateur sur l'état de la planification des opérations électorales n'ont pu être entièrement menés à terme et se poursuivront en 2003-2004. Le projet-pilote devrait être en place au cours du prochain exercice financier. Sa réalisation contribuera directement à l'atteinte de l'objectif institutionnel # 4 visant une utilisation optimale des technologies, dans une optique d'amélioration de la qualité des services offerts.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, implanter 8 nouveaux outils et 3 nouveaux systèmes.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre d'outils et de systèmes implantés	11	7

Commentaires

Le Directeur général des élections utilise 23 systèmes informatiques, comptant plus de 400 unités de traitement. Plusieurs de ces systèmes, mis au point depuis 1985, ne répondent plus aux besoins. L'institution a donc entrepris une refonte complète de ses systèmes informatiques.

La refonte des systèmes, amorcée au cours de l'exercice financier précédent, suit son cours normal. Le démarrage du projet, qui inclut l'établissement des normes et le recrutement des ressources humaines, a toutefois été plus difficile que prévu. En raison des élections scolaires qui auront lieu en novembre 2003, la priorité a été accordée à la refonte du système «Autorisation et financement scolaire» au lieu du système du scrutin provincial. Le système «Autorisation et financement scolaire» devrait être opérationnel à l'automne 2003.

Les préparatifs aux élections générales ont occasionné le report de certaines activités, notamment l'implantation du logiciel Magic, la formation sur le logiciel Visio, l'implantation d'un Intranet et la refonte du système de la vérification municipale.

Outils et systèmes informatiques implantés en 2002-2003

Type d'outil ou de système	Type de service amélioré	Type d'intervention visée	Avantages ou retombées
Nouveaux serveurs mini-informatiques	Le traitement des applications sous Oracle	Remplacement de matériel	- Modernisation, amélioration de la performance, économie de temps
Mise en place d'un système pour la saisie des endroits de gestion hors événement électoral	La tenue du scrutin	Développement de système	- Utilisation optimale des technologies - Évite la double saisie, offre plus d'efficacité et de flexibilité - Permet le plan A pour la production des avis
Mise en place du logiciel Magic à la Direction de l'informatique	Optimisation du suivi des appels de support	Remplacement du logiciel existant	- Logiciel complètement «Web» - Logiciel corporatif - Améliore le service à la clientèle - Facilite l'entretien
Mise en place d'une nouvelle version du système d'information de gestion	La tenue d'un scrutin	Développement de système	- Utilisation optimale des technologies - Fournit des informations utiles à la prise de décision
Implantation progressive du logiciel Discoverer	Consultation des données par les utilisateurs	Intégration d'un nouveau logiciel	- Utilisation optimale des technologies - Outil de consultation des données et de production de rapports « ad hoc »
Implantation d'une solution vidéoconférence avec le bureau de Montréal	Communications avec le bureau de Montréal	Intégration d'un nouveau logiciel et d'une nouvelle infrastructure de télécommunications	- Évite des déplacements - Permet des communications plus efficaces
Implantation d'un nouveau système de vérification	La tenue des élections municipales ou scolaires	Développement de système	- Utilisation optimale des technologies - Plus de fonctionnalités - Permet l'accès à distance - Évite la double saisie

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, développer une application informatisée pour la production, sur la plan provincial, du rapport de dépenses communes de publicité et du rapport de dépenses électorales d'un parti et d'un candidat.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
La date de disponibilité de l'application informatisée chez nos clients	Septembre 2002	Mars 2003

Commentaires

À la suite d'une élection partielle ou d'élections générales, le Directeur général des élections rembourse aux candidats et aux partis politiques admissibles à un remboursement un montant égal à 50 % des dépenses électorales engagées et acquittées conformément à la Loi électorale. À cet égard, l'agent officiel d'un candidat et l'agent officiel d'un parti doit produire, suivant la formule prescrite, un rapport de dépenses électorales. L'agent officiel d'un parti doit en outre produire un rapport de dépenses communes de publicité.

Dans le souci d'offrir un meilleur service à la clientèle, de maximiser l'utilisation des nouvelles technologies, de simplifier la production de ces rapports et ainsi de réduire la possibilité d'erreurs, le Directeur général des élections a décidé de développer une application informatisée des rapports prescrits. Les travaux devant conduire à la disponibilité de l'application informatisée ont été complétés en mars 2003. En vue des élections générales du 14 avril 2003, tous les agents officiels de partis (14) et tous les agents officiels de candidats (644) ont reçu un exemplaire de l'application informatique.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, implanter un système informatisé de suivi de gestion comportant au moins cinq thématiques différentes.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre de thématiques intégrées au système de suivi de gestion	5	4

Commentaires

En 2002-2003, quatre des cinq thématiques prévues ont été intégrées au système de suivi de gestion du Service des scrutins provinciaux ou améliorées dans leur présentation et dans la précision des données. Il s'agit de l'agenda électronique, du traitement de la révision, du traitement des dossiers des électeurs «non recoupés» et de l'information sur la production de la liste électorale. Le dernier thème, soit celui sur l'état des télécommunications, n'a pu être développé plus avant. Le système informatisé de suivi de gestion permettra un meilleur contrôle des opérations électorales.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, poursuivre le projet d'implantation de la géomatique.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % d'avancement des travaux liés à l'implantation de la géomatique	100%	65%

Commentaires

Le projet d'implantation de la géomatique au Directeur général des élections comporte plusieurs objectifs. Il vise notamment à associer les données de la géobase du gouvernement du Québec à la liste électorale permanente, à faciliter la mise à jour des données, à permettre les échanges de données entre les différentes unités administratives, à automatiser l'édition et la production de documents cartographiques et à déterminer automatiquement les territoires électoraux tout en respectant l'environnement technologique de l'institution.

En 2002-2003, le Directeur général des élections avait prévu réaliser trois activités précises au regard du projet d'implantation de la géomatique, soit le dépôt et la présentation de l'analyse préliminaire et de l'architecture du système, les travaux complémentaires visant à préciser certains aspects de l'architecture du système proposé et, enfin, les appels d'offres pour le développement du système.

La phase liée à l'analyse préliminaire et à l'élaboration de l'architecture du système a été complétée. Des échanges avec les spécialistes d'Élections Canada ont permis de bonifier le cahier de charge décrivant les cinq projets complémentaires nécessaires à la poursuite des travaux. L'appel d'offres sera effectué après les élections générales d'avril 2003.

Néanmoins, deux des cinq projets complémentaires ont été amorcés, notamment celui concernant l'élaboration d'une géobase gouvernementale appelée *Adresses Québec*.

Des efforts sont investis en vue de doter les ministères et les organismes du gouvernement du Québec d'une géobase avec tranches d'adresses. Ce projet est réalisé en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles, le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, transposer sur le site Web du DGE les directives au personnel électoral municipal afin de faciliter l'accès à ces documents aux présidents d'élections.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % de réalisation des étapes à suivre pour l'intégration des documents au site Web	100%	100%

Commentaires

Le Service des scrutins municipaux a procédé à la mise à jour des directives destinées au personnel électoral, étape préalable avant la diffusion de ces documents sur le site Web.

Les directives sont maintenant intégrées au site Extranet du Directeur général des élections, plutôt qu'à son site Web. Une section de l'Extranet est réservée aux présidents d'élection municipaux. Ils y trouvent notamment les directives au personnel électoral, le répertoire des formulaires, plusieurs modèles de calendriers électoraux et la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, créer un outil d'information sur les municipalités permettant de regrouper l'ensemble des renseignements de manière à faciliter l'accès aux données et la gestion des dossiers municipaux.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % des travaux complétés	100%	85%

Commentaires

Un nouveau système d'information a été créé afin de doter l'équipe chargée d'effectuer la délimitation du territoire des municipalités en districts électoraux d'un outil simple et efficace de gestion des dossiers municipaux. En 2004, l'institution devra analyser près de 250 règlements de division municipale, en prévision des élections municipales générales de 2005.

Le système sera consolidé au cours des prochains mois; les données sur les municipalités y seront intégrées.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, développer le secteur multimédia dans le but de répondre aux besoins de l'institution.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % de réalisation des travaux	100%	90%

Commentaires

L'analyse des besoins de l'institution dans le secteur multimédia est en partie complétée. L'équipement requis a été acquis, en fonction des besoins établis. Le développement du secteur multimédia permettra en outre d'améliorer l'accès à la formation du personnel électoral.

Orientation stratégique

Une gestion moderne axée sur la qualité des services

Axe d'intervention

Du personnel bien formé, polyvalent et une relève de qualité

Objectif institutionnel**5**

D'ici 2005, donner accès à tous les employés à un minimum de 4 activités de formation continue, de perfectionnement ou de ressourcement.

Indicateur : Le nombre d'activités de formation auquel les employés ont eu accès.**Objectif opérationnel**

D'ici avril 2003, donner accès à tous les employés à un minimum de 1 activité de formation continue, de perfectionnement ou de ressourcement.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre d'activités auxquelles les employés ont eu accès	1 activité par employé	2,5 activités par employé

Activités de développement des ressources humaines – 2002-2003

Année financière	Jours/personnes utilisés	Total des coûts	Pourcentage des coûts de développement par rapport à la masse salariale
2001-2002	881	97 477 \$	1,4 %
2002-2003	692	102 050 \$	1,07 %

Année financière	Pourcentage du budget de formation pour les activités de développement			
	Formation, colloque, congrès et études de perfectionnement	Bureautique	Français	Anglais
2001-2002	51 %	23 %	22 %	4 %
2002-2003	59 %	22 %	13 %	6 %

Commentaires

En 2002-2003, 510 activités de formation ont été suivies par 202 employés permanents et occasionnels, soit un total de 692 jours/personnes.

L'exercice financier 2002-2003 a été caractérisé par la tenue de sessions de formation internes.

Le Plan de développement des ressources humaines a été réalisé en tenant compte des orientations de développement des ressources humaines en lien avec les orientations stratégiques de l'institution.

Orientation stratégique

Une gestion moderne axée sur la qualité des services

Axe d'intervention

Du personnel bien formé, polyvalent et une relève de qualité

Objectif institutionnel**6**

D'ici 2005, se doter et mettre en œuvre un plan triennal visant à assurer une relève de qualité et la polyvalence du personnel.

Indicateur : Le nombre de moyens développés.**Objectif opérationnel**

D'ici avril 2003, analyser des programmes et établir les bases d'un plan visant à assurer une relève de qualité, le transfert de l'expertise et la polyvalence du personnel.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % de l'objectif réalisé	100%	50%

Commentaires

Le Directeur général des élections a prévu trois actions, en 2002-2003, afin de se doter d'un plan de relève et d'atteindre son objectif institutionnel. Ces actions sont les suivantes :

- répertorier, auprès des autres ministères et organismes, les différents programmes à des fins d'analyse;
- analyser les besoins de l'institution relativement aux départs à la retraite, à la mutation ou au recrutement de nouveaux employés;
- établir les bases d'un plan visant à assurer la relève et à promouvoir la polyvalence du personnel.

Les rencontres avec des représentants d'autres ministères et organismes gouvernementaux sont complétées. L'état de la situation et l'analyse des besoins de l'institution relativement aux départs à la retraite, à la mutation ou au recrutement de nouveaux employés sont presque terminés. Les bases du plan triennal visant à assurer la relève et à promouvoir la polyvalence du personnel seront établies au cours du prochain exercice financier.

Par ailleurs, plusieurs unités administratives ont réalisé des actions afin d'assurer une relève de qualité et de favoriser la polyvalence de leur personnel.

La Direction du financement des partis politiques a notamment :

- inventorié les différents services offerts par l'unité;
- jumelé les employés de l'unité de manière à éviter qu'une seule personne puisse rendre un service offert par l'unité;
- procédé à la mise à jour de procédures administratives ou de procédures de travail ou, le cas échéant, à leur rédaction;
- favorisé le travail en équipe ou en groupe, principalement lors d'un scrutin.

La Direction de la représentation électorale a produit un guide de procédures afin d'assurer le transfert de l'expertise au personnel qui devra conseiller la Commission de la représentation électorale au moment de la prochaine réforme de la carte électorale du Québec.

D'autres unités, comme le Service de la cartographie, ont permis à certains de leurs employés d'effectuer un stage au sein de l'institution afin d'acquérir ou de parfaire leurs connaissances dans un autre domaine d'activités professionnelles. D'autres encore ont procédé à des prêts de services dans le but de soutenir les préparatifs électoraux du printemps 2003.

Enfin, certaines unités administratives comme le Centre de renseignements, le Service de la gestion documentaire, le Service des scrutins municipaux et le Secrétariat général ont mis l'accent sur la polyvalence de leur personnel. Ces unités se sont assurées que plus d'une personne pouvait offrir un même service ou effectuer une tâche spécifique.

Orientation stratégique

Une institution centrée sur sa mission première :
l'administration des scrutins

Axe d'intervention

Une planification continue et concertée des scrutins
provinciaux

Objectif institutionnel**7**

Assurer une planification continue et concertée des opérations électorales, de façon à ce que les 8 directions soient prêtes à tenir une élection ou un référendum en tout temps.

Indicateur : L'état de la planification dans les 8 directions.

Objectif opérationnel

Assurer une planification continue et concertée des opérations électorales, afin d'être prêt à tenir des élections générales ou un référendum en tout temps.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
L'état de la planification dans les différentes unités administratives	100%	100%

Le Service des scrutins provinciaux s'était donné trois indicateurs afin d'être prêt à tenir des élections générales :

Indicateurs	Cibles 2002-2003	Résultats
Le nombre de directeurs du scrutin et de directeurs adjoints du scrutin doit être de 250 (125 DS et 125 DAS)	100%	100%
Les outils de gestion doivent être à jour	95%	100%
Le programme des activités préparatoires doit être à jour et prêt à être réalisé	95%	100%

Le programme des activités préparatoires, destiné aux directeurs du scrutin et à leurs adjoints, s'est déroulé en deux phases. La première phase a été réalisée au troisième trimestre et la deuxième phase, au dernier trimestre de l'année 2002-2003.

La première phase visait essentiellement le choix des locaux pour les opérations électorales dans les 125 circonscriptions électorales et la mise à jour du fichier des endroits de gestion.

Lors de la deuxième phase du programme, les directeurs du scrutin, secondés de leurs adjoints, ont effectué les tâches suivantes:

1. Signer un bail conditionnel pour l'emplacement du bureau principal;
2. Remplir les réquisitions afin de disposer d'un système téléphonique adéquat dès le décret;
3. Reconfirmer les endroits de gestion et en trouver de nouveaux si nécessaire;
4. Rechercher le personnel nécessaire au fonctionnement du bureau principal;
5. Communiquer avec des fournisseurs potentiels de biens et de services;
6. Prendre connaissance des principaux changements apportés à la gestion des élections ainsi qu'aux manuels de procédures.

Le Service de la formation du personnel électoral avait aussi établi trois indicateurs relatifs à l'état de sa planification pour un scrutin :

Indicateurs	Cibles 2002-2003	Résultats
Le nombre de personnes-ressources disponibles et formées	12	15
Le % de nouveaux directeurs du scrutin jumelés avec une personne-ressource disponible et formée	90%	100%
Le % de modifications apportées aux dispositions législatives et aux procédures administratives qui sont intégrées	90%	100%

Compte tenu du fait que l'année 2002-2003 correspondait à la dernière année du mandat des membres de l'Assemblée nationale, les activités relatives à la formation au palier provincial ont été très nombreuses et diversifiées. Le Directeur général des élections a assuré la préparation et la mise en œuvre de deux éditions du programme de formation à l'intention des 28 nouveaux directeurs et directeurs adjoints du scrutin.

De plus, une formation de base relativement à l'utilisation de l'informatique a été donnée aux 125 directeurs du scrutin à l'automne 2002. Au total, 14 rencontres de formation ont été tenues dans 9 endroits. L'objectif de cette formation consistait à s'assurer que tous les directeurs du scrutin reçoivent une formation de base leur permettant une utilisation fonctionnelle de l'équipement informatique mis à leur disposition.

Pour sa part, le Service de la liste électorale permanente était prêt, à chacun des trimestres de 2002-2003, à fournir les données nécessaires à la tenue d'un scrutin. Les données de la liste électorale permanente ont été mises à jour sur une base continue, de sorte que la liste électorale et tous les fichiers connexes pouvaient être produits dans un délai de 12 heures. De même, l'état de la planification relative au vote des électeurs hors du Québec et au vote des détenus était à 100% au dernier trimestre.

Le Service de la cartographie avait, pour sa part, dégagé deux indicateurs pour mesurer l'état de sa planification aux élections :

Indicateurs	Cibles 2002-2003	Résultats
Le taux d'exactitude des informations relatives aux secteurs électoraux et aux sections de vote sur les cartes par rapport aux informations de la LEP	90%	100%
Le nombre de cartes Web produites pour accompagner le module de recherche des endroits de gestion	125	125

En prévision d'un scrutin, les activités du Service de la cartographie consistent principalement en la préparation des quelque 1250 documents cartographiques représentant les secteurs électoraux et les sections de vote servant aux opérations des directeurs du scrutin et des partis politiques. Le Service prépare aussi les diverses cartes du site Web fournissant l'information supplémentaire à l'électeur.

En raison du fait que la nouvelle carte électorale n'entre en vigueur qu'au déclenchement des élections générales, tous ces documents cartographiques, soit plus de 2500 feuillets, ont été maintenus à jour sur la base de la carte électorale de 1992 et de la carte de 2001.

Le plan d'action a été établi et maintenu afin que les cartes nécessaires à la tenue d'un événement électoral soient toujours prêtes. Les résultats escomptés ont été atteints.

Le Service de la gestion documentaire a, de son côté, complété le traitement et l'impression des cartes des sections de vote afin que les délais de reproduction des cartes et d'envoi aux clientèles puissent être respectés.

La Direction du financement des partis politiques devait, pour sa part, réaliser 10 activités afin d'être prête à des élections générales. Elles ont toutes été effectuées. Ces activités étaient les suivantes :

1. Mettre à jour le calendrier électoral;
2. Mettre à jour l'inventaire du matériel électoral relié au financement;
3. Mettre à jour, valider et imprimer tous les documents, formulaires, manuels et cours de formation destinés aux différents intervenants;
4. Planifier les cours de formation destinés aux agents officiels;
5. Mettre à jour les systèmes informatisés relatifs aux opérations électorales;
6. Mettre à jour le registre des partis politiques et des candidats indépendants;
7. Former le personnel du Centre de renseignements pour les activités relatives à l'unité;
8. Maintenir à jour le plan de travail faisant état de toutes les activités à réaliser : 1^{er} – en préparation d'un événement; 2^e – le jour de la prise du décret; et 3^e – pendant l'événement, et ce, en précisant le pourcentage de réalisation pour chaque activité;
9. Accorder une attention très particulière au respect des échéanciers prévus;
10. Assurer une concertation optimale des deux services de la Direction du financement des partis politiques afin que les activités soient cohérentes.

Tout au long de l'année 2002-2003, la Direction de l'informatique a assuré une planification continue des activités qu'elle est chargée de réaliser en vue d'élections générales.

La Direction a, entre autres, procédé à la mise à jour des différents systèmes nécessaires à la tenue des élections. Elle a aussi assuré le passage informatique à la nouvelle carte électorale adoptée en 2001 et effectué les ajouts requis au système informatisé de gestion (SIG).

La Direction a apporté les modifications relatives à la gestion des endroits de vote au système LEP, terminé la préparation des activités relatives à la transmission des résultats le soir du scrutin et étudié les impacts des modifications législatives sur les systèmes informatiques. Pour terminer ses préparatifs, la Direction a tenu une simulation générale. À la fin de mars 2003, les ordinateurs étaient installés dans tous les bureaux; les listes électorales étaient imprimées et la révision était en cours. Ainsi, à l'exception des travaux qui ne pouvaient être effectués avant le décret électoral, la Direction de l'informatique était prête à tenir des élections.

De même, le Centre de renseignements a atteint l'objectif lié aux préparatifs électoraux et était prêt à des élections générales. Les activités qu'il a réalisées sont liées aux dossiers suivants :

1. Outils de renseignements-Élections générales et référendum des préposés aux renseignements;
2. Programme de formation-Élections générales et référendum des préposés aux renseignements;
3. Réponse vocale interactive-Élections générales et référendum;
4. Guide de renseignements-Élections générales et référendum;
5. Rétroinformation-Élections générales et référendum.

À l'instar des autres unités administratives, le Service de l'information a atteint l'objectif fixé en ce qui a trait à la planification et à la préparation d'un scrutin. Le personnel du Service a notamment recensé les activités de communication nécessaires à la tenue d'une élection et d'un référendum. Il a aussi procédé à la mise à jour, aux trois mois, de l'état de la planification et de la liste du matériel électoral.

Les principales activités de la Direction de la représentation électorale se situent en amont du processus électoral et concernent la division du territoire en circonscriptions électorales provinciales, en districts électoraux municipaux et en circonscriptions scolaires.

La Direction voit aussi à l'intégration des plus récentes données du recensement de Statistique Canada au système informatique du Directeur général des élections, de sorte que les données démographiques et socio-économiques diffusées sur le site Internet soient à jour. Ces données sont utilisées par des journalistes, des représentants des partis politiques, des électeurs et des chercheurs. Au quatrième trimestre de 2002-2003, la géobase et la table comportant les données de Statistique Canada étaient à jour.

La Direction des services à la gestion regroupe trois services qui sont au cœur des préparatifs électoraux : le Service des ressources humaines, le Service des ressources financières et de l'approvisionnement et le Service des ressources matérielles.

Les trois services de la Direction des services à la gestion ont maintenu un taux maximal de préparation à un scrutin au cours de l'exercice 2002-2003. L'écart entre l'objectif visé de 95 % (cible moyenne pour les trois services) pour l'ensemble des activités et un taux de 100 % de préparation s'explique par le fait que 5 % des activités ne peuvent être réalisées qu'à compter de la date du décret électoral. À la fin de l'exercice financier, toutes les activités étaient réalisées, et l'objectif portant sur l'état de la planification et de la préparation était atteint à 100 %.

Indicateurs	Cibles 2002-2003	Résultats
Le % de la mise à jour des activités des Ressources financières	90%	100%
Le % de vérification des listes de candidats à tenir à jour	100%	100%
Le % de la mise à jour des activités des Ressources matérielles	95%	100%

Voici, pour chacun des services de la Direction, les activités prévues et réalisées.

Le Service des ressources financières et de l'approvisionnement :

1. Acquérir les biens et les services requis;
2. Mettre à jour le système PE (paie du personnel électoral);
3. Mettre à jour le « Guide-Fin »;
4. Mettre à jour les indicateurs financiers;
5. Préparer les documents pour la mise à niveau des directeurs du scrutin et des directeurs adjoints;
6. Mettre à jour le répertoire de sécurité du personnel électoral;
7. Approuver les derniers guides du Centre de renseignements.

Le Service des ressources humaines :

1. Cibler les organisations qui seraient en mesure de transmettre des candidatures;
2. Mettre à jour le fichier de curriculum vitæ des candidates et des candidats à un poste de préposé aux renseignements;
3. Maintenir à 76 le nombre de préposés aux renseignements disponibles à recevoir une formation;
4. Maintenir à 65 le nombre de préposés aux renseignements formés encore disponibles au moment du décret électoral.

Le Service des ressources matérielles :

1. Mettre à jour le plan de blocage pour le réaménagement général;
2. Mettre à jour la liste de l'ameublement;
3. Mettre à jour la liste des postes de travail;
4. Mettre à jour les protocoles de services;
5. Mettre à jour la planification du pré-emballage du matériel;
6. Mettre à jour la planification des postes téléphoniques;
7. Réaménager les unités administratives;
8. Transmettre les besoins en ameublement;
9. Mettre en place les postes de travail;
10. Signer les protocoles de services;
11. Procéder au pré-emballage du matériel électoral;
12. Transmettre les besoins en accessoires téléphoniques.

En matière d'activités préparatoires, différents gestes administratifs ont permis d'atteindre les objectifs fixés. Concrètement, il est important de souligner les éléments suivants:

- L'entente de location d'espaces pour l'installation de l'ordinateur du directeur du scrutin à sa résidence a accéléré l'installation des différents logiciels avant le scrutin et facilité la formation à distance.
- Les ententes de location du bureau principal négociées par les directeurs du scrutin, incluant une clause de réservation du local sur plusieurs mois, ont permis un accès plus rapide à ce local à la suite du décret.
- Les ententes de services téléphoniques avant les élections générales ont permis l'installation des lignes téléphoniques dès le 12 mars 2003 et le transfert des ordinateurs des résidences des directeurs du scrutin au bureau principal.

Dans un calendrier électoral de 33 jours, les échéances sont très serrées et chaque journée compte. Grâce à la qualité de la planification effectuée, il a été possible d'ouvrir le bureau principal au public une journée à l'avance, d'envoyer le matériel électoral du centre de distribution au bureau principal 24 heures plus tôt et, ainsi, d'accélérer la réalisation des activités subséquentes.

Enfin, en vue d'un scrutin, le Secrétariat général produit les documents officiels entourant le décret électoral, prépare la correspondance officielle adressée aux partis politiques, procède à différents envois, transmet les résultats, accueille les visiteurs étrangers et diffuse les statistiques sur les candidats. Au 12 mars 2003, jour du décret électoral, l'état de la préparation du Secrétariat général, comme celui de l'ensemble des unités administratives, se situait à 100 %.

Orientation stratégique

Une institution centrée sur sa mission première :
l'administration des scrutins

Axe d'intervention

La révision et la simplification des procédures et des
opérations

Objectif institutionnel**8**

Procéder, d'ici 2005, à la révision des procédures et des principales opérations électorales, dans le but de les simplifier et de les alléger.

Indicateur : Le nombre de procédures et d'opérations révisées et simplifiées.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, revoir la présentation et le contenu des enveloppes constituant le matériel électoral (financement) à distribuer aux différents intervenants sur le plan municipal, dans le but de les simplifier et de les alléger.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
La taux du matériel électoral revu	100%	100%

Commentaires

L'objectif a été atteint. Les activités prévues et réalisées sont les suivantes :

- inventorer tous les documents constituant le matériel électoral;
- revoir la nécessité de conserver chaque document du matériel électoral ainsi que la présentation;
- alléger, simplifier ou intégrer les contenus des différents documents;
- mettre à jour, en fonction des modifications législatives, le contenu des documents constituant le matériel électoral.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, réviser et simplifier au moins une procédure administrative en matière municipale.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
La révision et la simplification d'une procédure	1 procédure	Fait

Commentaires

La procédure à suivre pour donner suite à un décret de regroupement municipal a été produite en mars 2003. Cette procédure établit les activités à réaliser pour la production des listes électorales lors de regroupements de municipalités.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, réviser 100 % du volet rémunération du «Guide-fin» (ressources financières), 100 % des procédures de travail du «Guide-mat» (ressources matérielles), 100 % de la procédure de recrutement des directeurs du scrutin et mettre à jour les conditions d'exercice des directeurs du scrutin.

Indicateurs	Cibles 2002-2003	Résultats
Le % des procédures de rémunération du GUIDE-FIN révisées et allégées	100%	40%
Le % de la procédure de recrutement des DS révisée	100%	0%
Le % des procédures du GUIDE-MAT révisées	100%	100%
Le % de mise à jour des conditions d'exercice des DS	100%	50%

Commentaires

L'objectif n'a été atteint que partiellement. Les travaux de révision et de simplification qui n'ont pu être achevés en raison de la charge de travail imposée par les préparatifs électoraux le seront au cours de l'exercice financier 2003-2004.

Orientation stratégique

Une institution centrée sur sa mission première : l'administration des scrutins

Axe d'intervention

Des responsabilités pleinement assumées dans le domaine municipal

Objectif institutionnel

9

D'ici 2005, adopter et mettre en œuvre une stratégie d'action concertée visant à affermir la gestion des différents volets de l'administration électorale municipale qui sont sous la responsabilité du Directeur général des élections, notamment le financement des partis politiques, les directives, les enquêtes et les poursuites.

Indicateur : Le nombre de moyens prévus à la stratégie et mis en œuvre.

En 2002-2003, le Directeur général des élections a intégré à son projet-pilote de tableau de bord de gestion un indicateur portant sur le délai de traitement des plaintes à la Direction des enquêtes, de la législation et des projets spéciaux.

Trois objectifs ont été fixés au regard des délais de traitement des plaintes. Un premier objectif consistait à traiter dans un délai de 60 jours les plaintes ne nécessitant ni enquête ni vérification. Le deuxième objectif était de traiter dans un délai de 304 jours les plaintes nécessitant une enquête et un avis juridique. Le troisième objectif consistait à traiter dans un délai de 60 jours les dossiers de plaintes qui requièrent vérification.

Les résultats obtenus sont les suivants.

Objectif opérationnel

En 2002-2003, pour les dossiers de plaintes au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et concernant les élections municipales de novembre 2002 :

1. Traiter 85% des dossiers ne nécessitant pas d'enquête en moins de 60 jours de la réception de la plainte ou de la vérification de rapports;
2. Produire l'avis juridique dans 40% des dossiers nécessitant une enquête dans un délai maximal de dix mois de l'ouverture du dossier.

Indicateurs	Cibles 2002-2003	Résultats
Le % de dossiers ne nécessitant pas d'enquête traités dans le délai fixé	85 % en moins de 60 jours	100%
Le % de dossiers nécessitant une enquête traités dans le délai fixé	40 % des dossiers en 10 mois	83%

Objectif opérationnel

En 2002-2003, pour les dossiers de plaintes en regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et concernant les élections municipales de novembre 2001 :

1. Traiter 95% des dossiers nécessitant la vérification de rapports en moins de 60 jours de la réception de l'analyse;
2. Produire l'avis juridique dans 80% des dossiers nécessitant une enquête dans un délai maximal de dix mois de l'ouverture du dossier.

Indicateurs	Cibles 2002-2003	Résultats
Le % des dossiers nécessitant vérification traités dans le délai fixé	95 % en moins de 60 jours	100%
Le % des dossiers nécessitant une enquête et le délai de l'avis juridique	80 % en moins de 10 mois	100 %

COMMENTAIRES

Au terme de l'exercice financier 2001-2002 et de la production du rapport annuel de gestion, seul le traitement de la catégorie de plaintes ne nécessitant pas de vérifications de rapports ou d'enquête était terminée. Les dossiers de cette catégorie, représentant 18% des plaintes reçues, ont été traités dans un délai moyen de 28 jours alors qu'il avait été prévu un délai maximal de 60 jours.

Les deux autres catégories de plaintes ont été reconduites au plan d'action 2002-2003, étant donné que les délais prévus aux objectifs n'étaient pas encore écoulés.

À la fin du premier trimestre de 2002-2003, l'objectif prévu pour les plaintes nécessitant la vérification de rapports de dépenses électorales était non seulement atteint, mais dépassé. En effet, toutes les plaintes de cette catégorie, ce qui représente 20%, avaient été traitées et ce, dans un délai moyen de 13 jours.

La catégorie des plaintes nécessitant une enquête regroupait, quant à elle, 80% des plaintes. Tous les avis juridiques ont été produits et 89,5% de ces avis l'ont été dans un délai inférieur à 10 mois de l'ouverture du dossier, soit dans un délai moyen de traitement de 5,7 mois.

Délais de traitement des plaintes			Résultat (jours)	Cible (jours)	Écart (jours)
Sans enquête/Vérification	Délai total	Financement	29,3	60,0	30,8
		Scrutins	27,4	60,0	32,6
Enquête	Délai avis juridique	Financement	124,0	304,0	180,0
		Scrutins	129,9	304,0	174,1
Vérification	Délai vérification	Financement	12,8	60,0	47,3

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, poser les gestes nécessaires à l'information de l'électeur au palier municipal et ce, dans le cadre du mandat et des responsabilités du DGE.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre d'activités de communication réalisées	13	13

COMMENTAIRES

Un plan de communication a été conçu en prévision des élections générales municipales de l'automne 2002 et des scrutins municipaux qui se sont tenus tout au long de l'année.

Ainsi, au 1er trimestre, 7 outils d'information ont été produits à l'intention des présidents d'élections municipales :

- un canevas de communiqué de presse portant sur la révision;
- un article portant sur l'identification des électeurs;
- un modèle de lettre traitant de l'affichage en période électorale;
- un modèle d'annonce publicitaire portant sur la révision;
- une affiche sur l'identification des électeurs;
- deux dépliants (financement et candidats);
- un canevas de deux dépliants (« Manuel de l'électeur » et « Si vous ne pouvez vous déplacer... ») et une affiche sur cédérom (« Si vous ne pouvez vous déplacer... »).

Au 2e trimestre, plusieurs renseignements concernant les scrutins au palier municipal ont été mis en ligne. De la publicité a été effectuée et des communiqués de presse ont été émis afin d'annoncer la tenue des séances d'information publiques sur le financement politique.

Au 3e trimestre, 2 messages, l'un portant sur la révision de la liste électorale et l'autre sur les règles de financement, ont été diffusés dans les médias écrits des municipalités concernées et des communiqués de presse ont été émis.

Au 4e trimestre, un sondage a été mené auprès des municipalités en élection par le Service des scrutins municipaux. Ce sondage abordait, en partie, les moyens de communication mis à la disposition des présidents d'élection. Un taux de 90% des municipalités se sont dites satisfaites ou très satisfaites du soutien donné par le Directeur général des élections et de la campagne de publicité.

Pour sa part, le Centre de renseignements a développé et implanté des outils de renseignements. Ces outils permettent aux préposés de répondre adéquatement aux questions des citoyens en matière de scrutins municipaux.

Objectif opérationnel

D'ici les élections municipales de novembre 2003, avoir mis en place tous les outils de renseignement nécessaires pour répondre adéquatement aux questions des citoyens dans le domaine du scrutin municipal.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % d'implantation des outils de renseignement	75%	100%

COMMENTAIRES

Cet objectif a été atteint un peu plus d'un an avant l'échéance. Le Centre de renseignements était prêt pour les élections municipales de novembre 2002.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, mettre en œuvre le nouveau processus de contrôle des reçus officiels distribués par le DGE et ceux imprimés par les entités autorisées, concernant les contributions recueillies tant sur le plan provincial que municipal.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % de mise en œuvre du processus de contrôle	100%	75%

COMMENTAIRES

Sur le plan municipal, deux procédures liées au contrôle des reçus officiels ont été élaborées. Une procédure s'adresse au greffier ou secrétaire-trésorier, l'autre s'adresse au trésorier. En outre, deux directives ont été préparées. La première s'adresse aux représentants officiels de partis, l'autre aux représentants officiels de candidats indépendants autorisés. Ces procédures et ces directives ont été préparées en vue d'appliquer à 100 % le processus de contrôle des reçus dans le cadre des élections municipales de novembre 2003.

Sur le plan scolaire, des procédures et des directives équivalentes ont déjà été élaborées et elles seront mises en œuvre pour les élections de novembre 2003.

Sur le plan provincial, les procédures et les directives seront développées en 2003-2004.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, d'une part, pour chaque municipalité qui tiendra une élection en 2002-2003, réviser le travail du trésorier pour atteindre au moins 30 % des dossiers et au moins 60 % des dépenses électorales déclarées et, d'autre part, pour l'ensemble des municipalités, procéder à la vérification d'au moins deux rapports financiers produits par les partis politiques.

Indicateurs	Cibles 2002-2003	Résultats
Le % de dossiers révisés	30%	88%
Le % des dépenses révisées	60%	93%
Le nombre de partis politiques vérifiés	2	2

COMMENTAIRES

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Directeur général des élections a le devoir de vérifier si les partis et les candidats se conforment aux dispositions portant sur le financement politique et le contrôle des dépenses électorales. En outre, il doit recevoir et examiner les rapports qui lui sont transmis. Tel que prévu à la loi, les rapports des partis et des candidats sont d'abord transmis aux trésoriers municipaux. Ceux-ci ont la responsabilité d'examiner ces rapports avant de rembourser les dépenses électorales aux candidats proclamés élus et à ceux ayant recueilli au moins 15 % des votes valides. Lorsque le trésorier agit en application du chapitre XIII de la loi, il est sous l'autorité du Directeur général des élections. En conséquence, l'institution doit réviser le travail d'examen effectué par les trésoriers municipaux.

Au regard des rapports de dépenses électorales, l'objectif fixé consiste à réviser, pour chaque municipalité qui tiendra une élection générale en 2002-2003, 30 % des dossiers des candidats tout en s'assurant qu'au moins 60 %

des dépenses électorales déclarées soient couvertes pour ce travail de révision. Ce travail de révision a été réalisé au cours du 4e trimestre. Au total, 88 % des dossiers (244) et 93 % des dépenses électorales (1 266 757 \$) ont fait l'objet d'une révision.

En ce qui concerne les rapports financiers des partis, l'unité s'est fixé pour objectif de vérifier un des partis politiques autorisés à la Ville de Montréal et un autre à la Ville de Québec.

Orientation stratégique

Un leadership bien affirmé dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

La primauté du droit de vote

Objectif institutionnel**10**

Favoriser le plus large exercice possible du droit de vote, que ce soit dans le cadre de la législation actuelle ou en recommandant et en appuyant des changements législatifs adaptés aux besoins des électeurs.

Indicateur : Le nombre de changements législatifs recommandés et appuyés.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, proposer des modifications à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités dans le but de faciliter l'exercice du droit de vote lors des scrutins municipaux.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre de modifications législatives favorisant l'exercice du droit de vote recommandées	4	4

Commentaires

En 2002, le Directeur général des élections a proposé 16 modifications à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, dont 4 dans le but de faciliter l'exercice du droit de vote. Ces propositions ont été transmises au ministère des Affaires municipales et de la Métropole et la plupart ont été intégrées au Projet de loi 106. Ce dernier a été adopté le 14 juin 2002.

Par ailleurs, le Service des scrutins municipaux a préparé ou mis à jour, en collaboration avec la Direction des enquêtes, de la législation et des projets spéciaux, plusieurs modèles de protocoles d'entente afin de permettre aux municipalités de faire ou de faciliter l'essai de nouveaux mécanismes de votation, notamment le vote par courrier dans 6 municipalités et dans 3 municipalités régionales de comté.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, proposer une modification à l'article 199 de la Loi électorale concernant la diffusion des renseignements relatifs aux commissions de révision afin de simplifier la façon de livrer l'information à l'électeur et de rendre celle-ci plus cohérente.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
L'émission de la recommandation	Recommandation émise	Atteint

Commentaires

La recommandation concernant la publication des renseignements relatifs aux adresses et aux heures d'ouverture des commissions de révision a été soumise au Comité consultatif. Aucun projet de loi modifiant cet article n'a toutefois été déposé au cours de l'exercice 2002-2003.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, recommander des changements législatifs par l'entremise du rapport annuel de gestion.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre de recommandations	5	5

Commentaires

Le Rapport annuel de gestion et d'activités 2001-2002, déposé le 30 septembre 2002 à l'Assemblée nationale, contenait les recommandations de modifications législatives du Directeur général des élections. Ces recommandations touchaient 5 thèmes :

- l'exercice du droit de vote;
- le financement des partis politiques;
- les mesures de contrôle et les pouvoirs d'enquête;
- l'identification des électeurs;
- le scrutin le dimanche.

Orientation stratégique

Un leadership bien affirmé dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Des communications externes orientées sur la connaissance et la promotion de l'institution

Objectif institutionnel**11**

D'ici 2005, consolider l'image de neutralité de l'institution, assurer sa notoriété et sa crédibilité en informant les différents publics cibles et en faisant connaître l'institution à l'externe.

Indicateur : Le nombre d'activités d'information, de relations publiques, de publicité, d'éducation à la démocratie et de formation.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, mettre au point une stratégie d'intervention publique, comportant différents moyens, relativement à l'éthique et au financement des partis politiques.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre de moyens prévus à la stratégie	5	5

Commentaires

Le Directeur général des élections a mis sur pied, au début de 2002, un groupe de travail interne sur l'éthique et le financement politique. Il a chargé ce comité de procéder à une analyse-diagnostic et de tracer le bilan de 25 ans d'application de la législation sur le financement politique au Québec. Le groupe devait, au terme de son analyse, proposer une stratégie d'intervention visant à consolider et à faire connaître la position de l'institution au regard de l'application de la loi.

Le comité a déposé un rapport préliminaire en juin 2002, dans lequel il établit un diagnostic relatif à l'application des dispositions sur le financement politique et le contrôle des dépenses électorales. Il y trace les grandes lignes d'une stratégie d'intervention en trois volets.

Le déploiement de la stratégie, dont la pièce maîtresse est un plan d'action triennal en matière de financement politique, a été amorcé en février 2003 à l'occasion d'une cérémonie officielle à l'Assemblée nationale.

Le plan d'action 2003-2006 trace, dans un premier temps, le contexte législatif dans lequel se situe l'action du Directeur général des élections en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales. Il établit ensuite un diagnostic de la situation à partir du bilan de son intervention. Il propose enfin des mesures concrètes permettant de resserrer l'application de la loi et de procéder aux correctifs nécessaires.

Le plan d'action dégage cinq priorités qui visent un double objectif : en premier lieu, sensibiliser et responsabiliser les clientèles cibles à l'importance d'adopter des comportements éthiques en matière de financement politique et, en second lieu, renforcer les mécanismes de contrôle et de contrainte afin de décourager les écarts aux règles définies dans la loi. Ces priorités sont les suivantes :

1. Promouvoir les valeurs et les principes sous-jacents à la loi et responsabiliser les acteurs concernés;
2. Accentuer l'information et la formation;
3. Intensifier les activités de vérification et d'examen;
4. Acquérir de nouveaux outils et adopter une approche intégrée de vérification et d'enquête;
5. Recommander des modifications législatives.

Au total, 37 mesures viendront concrétiser le plan d'action au cours des 3 prochaines années. À ce jour, 5 de ces mesures ont été réalisées, dont la production et le lancement d'une étude sur le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales.

Objectif opérationnel

Consolider l'image de neutralité de l'institution, assurer sa notoriété et sa crédibilité en informant les différents publics cibles et en faisant connaître l'institution à l'externe.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre d'activités d'information, de relations publiques, de publicité, d'éducation à la démocratie et de formation effectuées	Indéterminée	185

Commentaires

En 2002-2003, le Directeur général des élections a tenu de nombreuses activités d'information, de formation, d'éducation à la démocratie, de relations publiques et internationales. Ces activités ont fait appel à une multitude de moyens, comme des présentations, l'animation d'ateliers et de groupes de discussion, des allocutions et des stands d'information. Elles ont permis de rejoindre plus de 4000 personnes.

Le nombre d'activités d'information, de relations publiques, d'éducation à la démocratie et de formation - 2002-2003			
Trimestre	Nombre d'activités	Nombre de moyens	Nombre de participants
T1	15	21	559
T2	61	87	813
T3	59	104	1 627
T4	50	83	1 315
Total	185	295	4 314

Les 185 activités se répartissent comme suit :

Type d'activité	Nombre
Éducation à la démocratie	25
Formation	88
Information	63
Relations internationales	8
Relations publiques	1
Total	185

Une analyse de presse a été effectuée au cours du 4^e trimestre de 2002-2003, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, à partir de la revue de presse institutionnelle. Dès le 12 mars, jour du décret pour la tenue des élections générales, la presse a offert une bonne couverture. En effet, 83 % des articles ont alors été produits.

La majorité du contenu des différents articles est de nature factuelle. Quelques articles sont plutôt positifs et un seul peut être qualifié de négatif.

Les médias francophones ont assuré une plus grande visibilité à l'institution que les médias anglophones. En effet, 48 des 53 articles répertoriés proviennent de médias francophones.

Nombre d'articles où le DGE est mentionné de façon positive, négative ou factuelle				
Langue	Nombre d'articles positifs	Nombre d'articles négatifs	Nombre d'articles «factuels»	Total
Français	4	1	43	48
Anglais	1	-	4	5
Total	5	1	47	53

Objectif opérationnel

Participer à 5 activités réunissant les partenaires de la francophonie pour faire connaître l'institution.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre d'activités	5	8

Commentaires

En 2002-2003, le Directeur général des élections a notamment accueilli des représentants du Comité d'action politique franco-québécoise de Belgique, de l'État fédéral belge, de l'Assemblée nationale du Gabon, du Bénin et du Sénat du Gabon ainsi que l'ambassadeur du Congo en France.

Objectif opérationnel

D'ici 2003, tenir des activités d'éducation à la démocratie auprès des clientèles scolaires :

- tenir 12 activités de formation à l'élection et à l'accompagnement d'un conseil d'élèves, au primaire et au secondaire dans le cadre du programme « Acti-jeunes »;
- tenir 12 activités pédagogiques sur la démocratie dans le cadre de la tournée « La démocratie, ça se discute! », dans les collèges du Québec.

Indicateurs	Cibles 2002-2003	Résultats
Le nombre d'activités de formation au primaire et au secondaire	12	13
Le nombre d'activités au collégial	12	12

Commentaires

En 2002-2003, 13 sessions de formation sur les conseils d'élèves intitulées « Acti-jeunes » ont été tenues. Ces sessions ont pour but le développement de l'éducation à la démocratie dans les écoles. Elles ont rejoint environ 250 jeunes (25% du primaire et 75 % du secondaire) ainsi que 150 enseignants, répartis dans 9 régions administratives du Québec.

D'autre part, 12 activités pédagogiques « La démocratie, ça se discute! » ont eu lieu dans des collèges de 6 régions du Québec. Ces activités, la plupart sous forme de débat, ont rejoint environ 1 000 étudiants du collégial et environ 50 enseignants.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, tenir 5 activités de formation sur le système électoral québécois à l'intention des communautés culturelles.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre d'activités de formation tenues	5	12

Commentaires

Les 12 activités d'information « Je vote au Québec » tenues auprès des communautés culturelles représentent plus du double de l'objectif visé. Ces activités répondent à un besoin qui semble grandissant. Environ 250 personnes nouvellement arrivées au Québec ont bénéficié de ces activités de formation qui ont eu lieu, pour la plupart, dans la région de Montréal.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, rendre accessible à chacune des municipalités de 5 000 habitants ou plus qui tiendra une élection générale au cours de cette période une séance publique d'information portant sur les responsabilités attribuées aux différents intervenants en ce qui a trait au financement des candidats et au contrôle des dépenses.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre de séances publiques	35	34

Commentaires

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet au Directeur général des élections de tenir régulièrement des séances d'information et des colloques à l'intention des partis politiques, des candidats, des représentants des municipalités et du public en général.

Au total, 34 rencontres d'information regroupant environ 550 personnes du public en général ont eu lieu en 2002-2003.

De plus, l'institution a tenu 4 stands d'information, qui ont rejoint quelque 450 personnes.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, rendre accessible à chacune des municipalités de 5 000 habitants ou plus, qui tiendra une élection générale au cours de cette période, une séance de formation destinée aux agents officiels des partis politiques et des candidats indépendants autorisés.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre de séances tenues	35	55

Commentaires

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Directeur général des élections peut fournir, à la demande d'un parti ou d'un candidat indépendant, l'information nécessaire à la formation de son représentant officiel ou de son agent officiel.

En cette matière, l'institution a convenu d'être pro-active et de rendre accessible des séances de formation destinées essentiellement aux agents officiels de partis politiques et de candidats indépendants autorisés. Au total, 34 municipalités ont profité d'une telle activité et plus de 400 agents officiels ont été rencontrés.

De plus, 21 séances de formation ont été tenues auprès des nouveaux partis politiques en cette matière. Une cinquantaine de personnes ont été formées.

Orientation stratégique

Un leadership bien affirmé dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

L'accent sur l'innovation et la recherche

Objectif institutionnel**12**

D'ici 2005, établir 3 priorités de recherche et mettre en œuvre des recherches, de façon à susciter des avancées de l'institution dans le domaine électoral.

Indicateur : Le nombre de priorités établies et le nombre de recherches mises en œuvre.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, adopter la politique de la recherche et mettre en œuvre les mécanismes prévus à la politique.

Indicateurs	Cibles 2002-2003	Résultats
La date de l'adoption de la politique	Juin 2002	Juin 2002
Le nombre de mécanismes mis en œuvre	1	1

Commentaires

La politique de la recherche a été adoptée en juin 2002. Cette politique vise à mieux encadrer les activités de recherche et de développement du Directeur général des élections et de la Commission de la représentation électorale.

Elle affirme les principes directeurs qui doivent guider les décisions et les actions dans le secteur de la recherche et du développement. Elle précise les axes de recherche privilégiés pour les prochaines années, en dégageant, notamment, des domaines et types de recherches prioritaires. La politique clarifie les rôles et les responsabilités des différentes instances concernées par la recherche. Elle établit un mode de fonctionnement qui mise sur le décloisonnement des activités de recherche et qui favorise l'émergence d'un esprit d'émulation chez le personnel. Elle vise, ultimement, à favoriser l'excellence et l'innovation en matière d'administration et de représentation électorales au Québec.

Dans la foulée de l'adoption de la politique, le Directeur général des élections et la Commission de la représentation électorale ont mis sur pied un mécanisme destiné à orienter la recherche et à dégager les grandes priorités institutionnelles en ce domaine. Le Comité d'orientation de la recherche se compose d'un représentant de la Direction des opérations électorales, d'un représentant de la Direction du financement des partis politiques et d'un représentant de la Direction de la représentation électorale. Il est coordonné par le Secrétariat général.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, mettre en œuvre une recherche visant à rendre applicable aux municipalités de moins de 5 000 habitants un régime simplifié relatif au financement et au contrôle des dépenses électorales en évaluant notamment les impacts politiques, financiers, légaux et organisationnels.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % d'avancement de la recherche	100%	75%

Commentaires

Au cours du précédent exercice financier, le Directeur général des élections a recommandé que les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités relatives au financement des partis politiques et des candidats indépendants et au contrôle des dépenses électorales soient applicables à l'ensemble des munici-

palités du Québec. Un régime simplifié pourrait alors être appliqué aux municipalités de moins de 5 000 habitants afin de :

- Permettre une plus grande équité pour tous les électeurs du Québec puisque le régime fiscal n'accorde pas présentement de crédit d'impôt aux électeurs ayant versé une contribution en argent à des candidats lors d'une élection dans une municipalité de moins de 5 000 habitants.
- Contribuer à la compréhension des règles régissant le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales en ayant les mêmes règles pour tous. À cet égard, ces règles sont absentes dans les municipalités de moins de 5 000 habitants.
- Maintenir l'intégrité du système électoral, quel que soit le palier électif, en permettant l'intervention des tiers selon les règles édictées dans la loi pour tout intervenant.

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole s'est déclaré en accord avec cette recommandation, dans la mesure où le Directeur général des élections définira les grandes lignes du régime simplifié. Un avant-projet de recherche a été produit au cours du 4^e trimestre. Les travaux de recherche se poursuivront en 2003-2004 et devraient être complétés au cours de cet exercice.

Orientation stratégique

Un leadership bien affirmé dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Le partage de l'expertise

Objectif institutionnel**13**

Partager l'expertise du Directeur général des élections avec diverses instances québécoises chargées de l'administration d'élection afin d'assurer une qualité égale de services à l'électeur quel que soit le palier électoral, et favoriser les échanges avec l'extérieur du Québec.

Indicateur : Le nombre d'activités requérant l'expertise et le soutien du DGE.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, développer tout le matériel électoral relatif au financement des candidats et au contrôle des dépenses électorales de manière à pouvoir tenir, dans les limites des responsabilités qui incombent au DGE et aux gestionnaires d'élection, une élection scolaire générale le 16 novembre 2003.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % du matériel électoral développé	100%	50%

Commentaires

Au cours du 4^e trimestre de 2002-2003, tout le matériel électoral relatif à une demande d'autorisation d'un candidat a été distribué aux présidents d'élection des 69 commissions scolaires, tout comme la documentation afférente aux obligations et aux responsabilités d'un candidat autorisé (notamment le manuel du candidat autorisé), et ce, tant en version française qu'en version anglaise.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, assurer la tenue d'au moins 15 rencontres de formation à l'intention des présidents d'élection municipaux.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre de rencontres de formation tenues	15	16

Commentaires

Au cours de l'année 2002-2003, le Service de la formation du personnel électoral a tenu 16 rencontres de formation à l'intention des gestionnaires d'élection au palier municipal. Au total, 307 personnes ont participé à l'une ou l'autre de ces activités.

La formation des nouveaux présidents d'élection a été donnée au cours du premier trimestre à 60 participants. De façon unanime (100%), les participants ont indiqué que les objectifs répondaient à leurs besoins. Un pourcentage de 97% a indiqué que les objectifs avaient été atteints. Quant à l'évaluation globale de la formation, tous les répondants (100%) se sont dits satisfaits de la formation. Ce taux était de 98% pour les «très satisfaits».

Au total, 13 rencontres de formation ont été tenues en août. Tous les participants (100%) se sont dits satisfaits de la formation. Ce taux de satisfaction était de 87% pour les «très satisfaits». Au chapitre de l'animation, de la présentation de l'information et de la pertinence des documents remis aux participants, le taux des «très satisfaits» était supérieur à 98%.

Par ailleurs, en 2002-2003, l'institution a préparé un programme de formation à l'intention des gestionnaires d'élection scolaire. La formation sera offerte en avril 2003.

Le plan d'action de l'année 2003-2004 fera état de l'ensemble des interventions de l'institution au regard des intervenants électoraux du monde scolaire.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, obtenir un taux de participation d'au moins 80 % de tous les directeurs généraux de commissions scolaires ainsi que des trésoriers municipaux où des élections régulières seront tenues en novembre 2003, lors des activités de formation ou d'information qui sont destinées à leur intention.

Indicateurs	Cibles 2002-2003	Résultats
Le taux de participation	80 % (1) 80 % (2)	91 % (1) 97 % (2)
Le nombre d'activités requérant l'expertise et le soutien du DGE	2 (1) 12 (2)	2 (1) 12 (2)

(1) Cible et résultat pour les trésoriers municipaux

(2) Cible et résultat pour les directeurs généraux de commissions scolaires

Commentaires

Conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le Directeur général des élections a la responsabilité de veiller à l'application des règles régissant le financement politique et le contrôle des dépenses électorales. Pour ce faire, il est secondé par le trésorier de chaque municipalité de 5 000 habitants et plus. Lorsqu'il agit en application de ce chapitre, le trésorier de la municipalité est sous l'autorité du Directeur général des élections et son travail est supervisé par les coordonnateurs de la Direction du financement des partis politiques.

Ainsi, il importe que tous les trésoriers des municipalités de 5 000 habitants et plus qui sont en élection au cours d'une année reçoivent l'information et la formation nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur sont dévolues par le chapitre XIII de la LERM. Au cours du 1er trimestre de 2002-2003, le Directeur général des élections a tenu 2 rencontres, une à Québec, l'autre à Montréal, qui ont permis de rejoindre 51 personnes. Au total, 30 des 33 municipalités en élection avaient délégué un représentant à ces activités, pour un taux de participation de 91 %.

Sur le plan scolaire, le Directeur général des élections assure des fonctions similaires et il est secondé, pour ce faire, par le directeur général de chacune des 69 commissions scolaires. Au cours du 3e trimestre de 2002-2003, 12 rencontres ont été tenues, de sorte que 67 des 69 commissions scolaires ont été rejointes. Au total, 160 personnes ont été rencontrées (directeurs généraux, secrétaires généraux, présidents d'élection et autres).

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, mettre en œuvre 3 moyens pour partager l'expertise avec des partenaires de l'extérieur du DGE, conformément à la politique institutionnelle de relations internationales.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre de moyens	3	4

Commentaires

En 2002-2003, le Directeur général des élections a préparé un projet de politique de relations internationales. Ce projet n'a toutefois pas encore été adopté officiellement. Il devrait l'être au cours du prochain exercice financier.

L'institution a maintenu ses activités d'accueil de personnalités étrangères qui lui ont permis de mettre en valeur la spécificité de la législation québécoise et l'expertise du Directeur général des élections du Québec. Elle a participé au programme de formation offert par le Centre Lester B. Pearson pour le maintien de la paix.

En début d'année, l'institution a accueilli un groupe de secrétaires généraux des assemblées nationales de Guinée, du Niger et du Togo, à l'occasion d'un séminaire d'échanges à l'Assemblée nationale du Québec. Puis, en avril, une délégation de dirigeants et de responsables des sections jeunesse des partis politiques de la Communauté française de Belgique a été reçue.

En août, l'institution a accueilli monsieur Roger Nguelé Meké, dans le cadre d'une mission d'études de l'Observatoire national des élections du Cameroun. En septembre, elle recevait une délégation parlementaire du Congrès de l'État de Mexico et en octobre, c'est une délégation de la Commission de l'Assemblée législative de l'Irlande du Nord qui fut accueillie.

Enfin, une offre de services a été rédigée afin d'offrir un séminaire de formation portant sur l'observation électorale aux parlementaires de la Confédération parlementaire des Amériques.

Orientation stratégique

Un leadership bien affirmé dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Le partage de l'expertise

Objectif institutionnel**14**

D'ici 2005, mettre d'avantage à profit l'expertise des directrices et des directeurs du scrutin, notamment entre les périodes électorales.

Indicateur : Le nombre de directrices et de directeurs du scrutin associés et le nombre de dossiers.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, organiser trois ateliers de formation en communication média (relations de presse) à l'intention des directeurs du scrutin afin qu'ils puissent mieux remplir leur rôle de communicateurs lors de prochains événements électoraux.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre d'ateliers organisés	3	3

Commentaires

L'objectif de tenir trois ateliers de formation en communications avec les directeurs du scrutin a été atteint. Chaque session de formation a regroupé 5 directeurs du scrutin et a duré une journée. Cette formation s'est donnée sur une base volontaire. Celles et ceux qui en ont bénéficié ont beaucoup apprécié la formule. Ils ont apprécié la taille restreinte du groupe et la qualité des formateurs.

Certains commentaires reçus de la part des participants sont à l'effet que ce qu'ils ont appris allait leur permettre de faire preuve de plus d'assurance dans les relations qu'ils entretiennent avec les médias.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, mettre sur pied deux activités faisant appel à la participation des directeurs et directeurs adjoints du scrutin.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre d'activités mises sur pied avec les DS et les DAS	2	6

Commentaires

L'année 2002-2003 a permis d'intégrer, au sein des activités du Service de la formation du personnel électoral, des éléments qui ont mis à profit l'expertise des directrices et directeurs du scrutin.

L'objectif de mettre sur pied 2 activités faisant appel à leur compétence a non seulement été atteint, mais largement dépassé. Au total, 6 activités, principalement axées sur la mise en œuvre et le développement de programmes de formation à l'intention des directeurs du scrutin, ont requis la participation de 13 d'entre eux, pour une durée totale de 29 jours.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, associer des directeurs et des directrices du scrutin à au moins deux dossiers de développement sous la responsabilité du Service des scrutins provinciaux.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre de dossiers	2	4

Commentaires

L'objectif d'associer des directeurs du scrutin à au moins 2 dossiers a été doublé. En effet, 11 directeurs du scrutin ont collaboré à 4 dossiers de développement sous la responsabilité du Service des scrutins provinciaux en 2002-2003.

Trimestre	Type d'expertise	Type de dossier	Durée	Nombre de DS
Avril à juin	Gestion des opérations électorales	Nouveau mécanisme de votation	51 heures	1
Juillet à septembre	Déploiement des ordinateurs chez les DS	Document sur les conditions d'utilisation de l'ordinateur chez le DS	6 heures	3
Octobre à décembre	Gestion des opérations électorales	Évaluation du système de classement des DS	30 heures	1
Janvier à mars	Gestion des opérations électorales	Mesures particulières pour les grandes étendues	30 heures	6

Par ailleurs, l'expertise de deux directeurs du scrutin a été mise à profit à l'occasion de la préparation d'une étude sur la satisfaction de la clientèle.

Premier engagement

Un traitement impartial, juste et équitable

113

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, traiter tous les partis politiques de façon impartiale, juste et équitable.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % de documents expédiés à tous les partis	100%	100%

Commentaires

1^{er} trimestre : 8 documents, la liste électorale et les cartes des circonscriptions électorales, les descriptions des sections de vote (DSV) et les index des voies de circulation.
Clientèles : les 125 députés et les partis autorisés.

2^e trimestre : 4 documents.
Clientèles : les 125 députés et les partis autorisés.

3^e trimestre : 28 documents, la liste électorale, les descriptions des sections de vote et les index.
Clientèles : les 125 députés et les partis politiques.

4^e trimestre : En période électorale, aux partis politiques : la liste électorale, les descriptions des sections de vote et les index, les communiqués de presse émis lors de la période électorale, les affiches et dépliants, les directives. Hors période électorale : 3 documents : une étude électorale intitulée *Le financement politique et le contrôle des dépenses électorales au Québec - D'hier à aujourd'hui*, le plan d'action triennal intitulé *Financement des partis politiques et contrôle des dépenses électorales - Transparence et équité au cœur de la démocratie - Plan d'action 2003-2006*, et le *Sommaire des rapports de dépenses électorales - Élections partielles - Berthier, Joliette, Lac-Saint-Jean et Vimont - Le 17 juin 2002*.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, s'assurer qu'une réponse sera donnée à toute demande d'autorisation faite par un nouveau parti politique, dans un délai maximal de 20 jours suivant celui de la date de réception de la demande.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % de réponses données dans le délai de 20 jours	100%	100%

Commentaires

Selon la Loi électorale, tout parti politique, toute instance d'un parti ou tout candidat indépendant qui désire solliciter ou recueillir des contributions, effectuer des dépenses ou contracter des emprunts doit détenir une autorisation du Directeur général des élections. Il en est de même pour tout parti politique sur le plan municipal. Pour ce qui est de l'autorisation des candidats sur le plan municipal et scolaire, le Directeur général des élections délègue sa compétence aux présidents d'élection.

Afin de s'assurer que chaque personne qui demande une autorisation reçoive un traitement juste, équitable et impartial et qu'elle reçoive une réponse rapide et courtoise, un délai maximum de 20 jours suivant celui de la date de réception de la demande a été fixé.

Au cours de l'année 2002-2003, 22 partis politiques municipaux ont été autorisés. Dans tous les dossiers, la réponse donnée a été inférieure au délai fixé de 20 jours. Sur le plan provincial, 4 partis politiques ont été autorisés.

Objectif opérationnel

En 2002-2003, assurer une réponse rapide aux demandes de renseignements téléphoniques des citoyens, en répondant à 80% des appels en 90 secondes et moins et en maintenant un taux de rejet moyen de 5%.

Indicateurs	Cibles 2002-2003	Résultats
Le % d'appels répondus en 90 secondes et moins	80%	96,3%
Le % d'appels rejetés	5 % ou moins	1%

Commentaires

Du 1er avril 2002 au 31 mars 2003, le personnel du Centre de renseignements a répondu à 96 349 demandes de renseignements téléphoniques et à 4 211 courriels reçus par Internet. Il a accueilli 150 visiteurs et donné suite à 3 633 demandes de documents.

Pendant cette période, 48 055 personnes ont accédé au système de réponse vocale interactive. En lien avec ce système, les préposés aux renseignements ont traité 2 235 messages laissés dans la boîte vocale.

Au cours des quatre trimestres, dans 96,3% des cas, les citoyens ont obtenu une réponse dans un délai inférieur à 90 secondes. Seulement 1,1% des citoyens qui ont composé le numéro de téléphone du Centre de renseignements ont entendu une tonalité d'occupation.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, donner accès à tous les préposés du Centre de renseignements et à l'agente de bureau du secrétariat téléphonique à une formation sur le service à la clientèle.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre de personnes ayant accédé à la formation	7	7

Commentaires

L'objectif annuel visé a été atteint. Toutes les personnes qui ont des contacts téléphoniques avec les citoyens ont suivi une formation de deux jours axée sur le service à la clientèle dans le but de parfaire leurs connaissances en cette matière.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, répondre dans un délai de 10 jours au courrier adressé à l'institution.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le délai de réponse au courrier	10 jours	7,8 jours

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, répondre rapidement aux demandes des partis politiques en utilisant les moyens les plus efficaces pour ce faire.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le délai de réponse	4 jours	2 jours

Commentaires

De façon générale, les demandes des partis politiques ont été traitées le jour même où elles ont été reçues. Les documents demandés ont été expédiés par messagerie ou par courriel.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, répondre à 95% des demandes de renseignements ou de documents provenant des clientèles externes selon un délai de :

- renseignements : 1 jour
- documents : 2 jours

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % de réponses dans le délai fixé	95 %	98,3 %

Commentaires

La priorité du Service de la gestion documentaire est de répondre aux demandes externes. Elles proviennent principalement de chercheurs et de journalistes. Il s'agit de demandes qui portent sur des sujets électoraux durant une période électorale ou encore entre deux scrutins, notamment des demandes de cartes électorales et de cartes des sections de vote.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, utiliser 5 moyens afin de garantir la confidentialité des renseignements personnels contenus à la liste transmise aux partis politiques.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le nombre de moyens utilisés	5	7

Commentaires

Lors de l'envoi annuel de la liste électorale aux députés et aux partis politiques, aux premier et troisième trimestres, 7 moyens ont été mis en œuvre pour assurer la confidentialité des renseignements contenus à la liste. Ces moyens sont les suivants :

- La désignation d'une personne responsable de recevoir la liste;
- La vérification, avant l'envoi, du nom de la personne responsable, afin de s'assurer qu'il s'agit toujours de la même;
- L'engagement écrit signé par la personne responsable de prendre les moyens appropriés pour protéger les renseignements nominatifs;
- L'utilisation d'un mot de passe pour avoir accès aux données sur disquettes ou sur cédérom;
- La personne responsable doit communiquer avec le Directeur général des élections pour connaître le mot de passe;
- Le texte de mise en garde sur les documents papier ou électroniques et sur la procédure transmise pour avoir accès aux données sur support électronique;
- L'envoi par messenger, et non par la poste, des listes papier.

Quatrième engagement

Une information de qualité, simple, claire, complète et des renseignements précis

119

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, réviser et simplifier 50 % des documents d'information (dépliants et pièces publicitaires) afin de rendre l'information plus claire, simple, complète et précise et ce, en conformité avec notre Déclaration de services aux citoyens.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % de documents révisés et simplifiés	50%	53%

Commentaires

En 2002-2003, 10 documents destinés au grand public sur 19 ont été révisés. Ces documents sont les suivants :

- Le *Manuel de l'électeur* ;
- Le dépliant *Inscrivez-vous et votez sans vous déplacer* ;
- Les dépliants relatifs aux procédures particulières (3);
- L'avis d'inscription sur la liste électorale;
- La carte de rappel;
- Le formulaire d'information à l'électeur;
- L'affiche relative aux procédures particulières;
- Le dépliant *Le financement des partis politiques provinciaux – Vous voulez en savoir plus?*

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, réviser et simplifier 25 % des textes destinés aux clientèles du site Web et de la Banque des programmes et services gouvernementaux.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % de textes révisés et simplifiés	25%	50%

Commentaires

En 2002-2003, les actions prévues étaient les suivantes:

- inventorier les textes du site Web et les fiches de la Banque des programmes et services gouvernementaux;
- simplifier ces textes en tenant compte des règles de l'écriture Web;
- procéder à la révision linguistique.

Au total, 43 textes se trouvant sur le site Web du Directeur général des élections avaient été sélectionnés pour révision. Vingt-quatre de ces textes, soit plus de 50%, ont été révisés.

Quant aux 30 fiches de la Banque des programmes et services sélectionnées, elles ont toutes été revues pour être harmonisées avec les contenus du site Web. Parmi ces fiches, 11 ont été complètement révisées et simplifiées.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, analyser la faisabilité de la production de formulaires électroniques destinés aux clientèles internes et externes.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % de réalisation de l'analyse	100%	100%

Commentaires

À la suite de demandes urgentes de différentes unités administratives afin de rendre disponibles des formulaires sur support électronique, le Service de l'information a procédé à une analyse de faisabilité afin de répondre à ces demandes.

Ainsi, depuis janvier 2003, 80 formulaires électroniques ont été produits pour desservir les clientèles suivantes :

Scrutins et financement provincial	23
Scrutins et financement municipal	6
Scrutins et financement scolaire	51

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, poursuivre les travaux reliés à la refonte complète du site Web afin de rendre celui-ci plus convivial et mieux adapté aux besoins des clientèles.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % de réalisation des travaux	100%	95%

Commentaires

Une refonte majeure du site Web de l'institution a été entreprise. À l'exception des tests et des corrections, toutes les étapes prévues en 2002-2003 ont été franchies, soit :

- le choix de la technologie;
- les tests «d'utilisabilité» des pistes graphiques;
- le choix final du concept graphique;
- la rédaction, la traduction et la révision linguistique des nouveaux contenus;
- la programmation des applications et le transfert des contenus;
- la conception d'un outil de rétro-information.

La nouvelle version du site Web, plus conviviale, devrait être en ligne au cours du prochain exercice financier.

Objectif opérationnel

D'ici avril 2003, maintenir une permanence téléphonique, en période électorale, de 8h30 à 18h00.

Indicateur	Cible 2002-2003	Résultat
Le % de la durée du service en période électorale	100%	100%

Commentaires

À l'occasion des élections partielles du 15 avril et du 17 juin 2002, une permanence téléphonique a été maintenue de 8 heures à 18 heures pour s'assurer que les appels adressés au directeur général, à son adjointe ou au Secrétariat général reçoivent une réponse personnalisée.

La même permanence a été assurée pour les élections générales décrétées le 12 mars 2003, soit un service téléphonique personnalisé de 8 heures à 18 heures, pour s'assurer que tous les appels adressés au directeur général, à son adjointe ou au Secrétariat général aient une réponse.

Le Secrétariat de la Commission permanente de révision a aussi assuré une permanence téléphonique en dehors des heures normales de travail, soit jusqu'à 19h30.

L'application de lois et de
politiques

CHAPITRE

8

8.1 La surveillance et l'application de la loi

Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites

Loi électorale (scrutins)

Le rapport annuel de 2001-2002 faisait état d'un seul dossier relié aux élections générales du 30 novembre 1998, soit celui de la circonscription électorale d'Anjou dans lequel 6 poursuites étaient toujours pendantes devant les tribunaux. Au cours du présent exercice, l'audition en appel de ces dossiers a eu lieu en Cour supérieure et le Directeur général des élections est toujours en attente des jugements.

Un autre dossier était ouvert au moment de la rédaction du dernier rapport. Ce dossier, lié à une élection partielle, est maintenant terminé et a donné lieu à une poursuite pour « avoir voté sans en avoir le droit, n'ayant pas la qualité d'électeur en n'étant pas domiciliée au Québec le jour du scrutin ». La contrevenante a déposé un plaidoyer de culpabilité et a été condamnée à une amende de 500 \$.

Au cours du présent exercice, 17 dossiers ont été ouverts concernant de présumées irrégularités qui seraient survenues, pour la plupart, lors de la période électorale de 2003. Au 31 mars 2003, 16 de ces dossiers sont fermés et aucune poursuite n'a été entamée. La répartition des dossiers traités par sujets se trouve en annexe du présent rapport.

Loi électorale (financement)

Au cours de l'exercice 2002-2003, les 2 dossiers provenant d'exercices antérieurs et qui faisaient l'objet de 16 poursuites ont été fermés. Ces poursuites se sont terminées de la façon suivante :

- un constat pour « avoir aidé à solliciter ou à recueillir une contribution sans être autorisé par le représentant officiel »; un plaidoyer de culpabilité et une amende de 500 \$;

- 8 constats pour « avoir versé une contribution ne provenant pas de ses propres biens »; 8 plaidoyers de culpabilité et une amende de 500 \$ pour chacun;
- 7 constats pour « avoir aidé à verser une contribution ne provenant pas des propres biens de l'électeur »; 7 retraits ont été consentis vu les plaidoyers de culpabilité obtenus sur les 8 constats précédents.

Entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003, 70 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées infractions à la Loi électorale dont la majorité, soit 57 dossiers, auraient été commises durant la période électorale de 2003. Les principaux sujets sont de la publicité électorale non identifiée conformément à la loi, des dépenses électorales non autorisées par un agent officiel et la pose d'affiches publicitaires sur des arbres, ponts ou viaducs à l'aide de clous, broches ou autres. La répartition des dossiers traités par sujets se trouve en annexe.

Au 31 mars 2003, 47 dossiers sont ouverts et 23 sont fermés. Parmi ces derniers, un seul a donné lieu à une poursuite pour « avoir omis de produire un rapport financier ». Le contrevenant a déposé un plaidoyer de culpabilité et a été condamné à une amende de 250 \$.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (scrutins)

Des 20 dossiers laissés en suspens lors de la publication du rapport annuel 2001-2002, un seul demeure ouvert. Ces dossiers, pour la plupart liés aux élections municipales de novembre 2001, ont donné lieu à 9 poursuites en plus de celle qui n'était pas terminée lors de l'exercice précédent. Cette dernière a connu son dénouement lorsque le contrevenant a déposé un plaidoyer de culpabilité sur le chef d'accusation d'avoir incité une personne habile à voter à s'abstenir d'enregistrer une demande de tenue d'un scrutin référendaire. Il a été condamné à une amende de 1 000 \$.

Entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003, 28 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées infractions lors des élections municipales de novembre 2002. Au 31 mars 2003, 21 dossiers sont fermés dont un a donné lieu à une poursuite et 2 autres dossiers font présentement l'objet de 6 poursuites. On trouvera en annexe la répartition des dossiers traités par sujets ainsi qu'un tableau des poursuites prises au cours du présent exercice.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (financement)

Des 67 dossiers laissés en suspens lors de la rédaction du rapport annuel 2001-2002, 60 ont été fermés au cours du présent exercice. Ces dossiers concernaient principalement les élections municipales de novembre 2001. Parmi ces derniers, on retrouvait 5 poursuites qui n'avaient pas connu leur dénouement. Au 31 mars 2003, tous ces dossiers étaient fermés. Ils se répartissent de la manière suivante :

- un constat pour « avoir effectué une dépense électorale non autorisée par un agent officiel »; un plaidoyer de culpabilité et une amende de 500 \$;
- 2 constats pour « avoir aidé à effectuer une dépense électorale non autorisée par un agent officiel »; un retrait et un plaidoyer de culpabilité et une amende de 500 \$;
- un constat pour « avoir omis de transmettre le rapport financier additionnel »; un jugement de culpabilité et une amende de 200 \$;
- un constat pour « avoir transmis son rapport de dépenses électorales sans avoir acquitté toutes les réclamations »; un plaidoyer de culpabilité et une amende de 500 \$.

Au cours du présent exercice, 21 nouvelles poursuites ont été prises dans ces dossiers.

Entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003, 62 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées infractions en matière de financement politique et de contrôle de dépenses électorales, dont la majorité sont liées aux élections municipales de novembre 2002. Au 31 mars 2003, 48 dossiers sont fermés et ont donné lieu à 2 poursuites. Parmi les 14 dossiers ouverts, 17 poursuites suivent présentement leur cours.

On trouvera en annexe la répartition des dossiers traités par sujets ainsi que la liste des poursuites intentées en regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités au cours du présent exercice.

8.2 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents publics

La protection des renseignements personnels

Le Directeur général des élections a mené, en 2002-2003, plusieurs activités visant à assurer la protection des renseignements personnels qu'il détient, notamment ceux qui sont contenus sur la liste électorale permanente.

Un accent particulier a été mis sur la formation du personnel. Trois séances de formation ont été organisées, rejoignant près de 100 employées et employés.

Formation sur la protection des renseignements personnels	
30 janvier 2003	14 participants
12 février 2003	8 participants (répondants)
27 février 2003	75 participants

De plus, en novembre 2002, l'institution a procédé à une mise à jour de son plan d'action en matière de protection des renseignements personnels.

Une nouvelle mesure de protection des renseignements personnels a notamment été mise en place. Cette mesure prévoit une signature d'engagement à la confi-

dentialité de toutes les personnes qui ont accès aux données de la liste électorale permanente.

Une mesure supplémentaire de sensibilisation a aussi été mise en œuvre. Elle consiste en la distribution d'un feuillet d'information sur la gestion des renseignements médicaux.

À titre de mesure additionnelle visant à garantir la confidentialité des renseignements médicaux, deux personnes ont été désignées en décembre 2002 : la première ayant qualité pour accéder aux renseignements médicaux et la deuxième pouvant recevoir les renseignements concernant les réclamations de la CSST par les directeurs du scrutin.

Enfin, l'institution a préparé et diffusé le *Guide de protection des renseignements personnels à l'intention du directeur du scrutin*.

L'accès aux documents

Le Directeur général des élections traite avec diligence les demandes d'accès reçues, toujours dans le respect des délais de la loi.

Au cours de l'année 2002-2003, l'institution a répondu à 85 demandes, qui se répartissent comme suit :

Demandes d'accès reçues en 2002-2003 :

- 37 demandes de fichiers ou de base de données;
- 20 demandes de documents, listes, mémoires, avis;
- 15 demandes de vérifications sur la liste électorale permanente;
- 13 demandes de rapports d'enquête ou plaintes.

L'institution a refusé 5 demandes, principalement en vertu de l'article 40.41 de la Loi électorale qui restreint l'accès à la liste électorale aux seules personnes autorisées par la loi.

Les demandes d'accès proviennent de sources très diverses. Plusieurs émanent de ministères, d'organismes publics ou de municipalités alors que d'autres nous sont acheminées par des journalistes, des chercheurs ou des citoyens-électeurs.

8.3 L'égalité en emploi

Le Directeur général des élections tente d'intégrer le programme d'accès à l'égalité de la fonction publique dans ses pratiques de gestion.

Sur les 10 emplois comblés de façon permanente en 2002-2003, la représentativité féminine a atteint la proportion de 50 % de l'embauche (5 emplois sur 10 emplois vacants).

Voici le portrait de la répartition de l'effectif entre les diverses catégories et le nombre de nominations en rapport avec le programme d'accès à l'égalité.

Portrait de la répartition de l'effectif entre les diverses catégories et nombre de nominations en rapport avec le programme d'accès à l'égalité

Catégorie	Hommes	Femmes	Postes vacants	Nominations en rapport avec le programme d'accès à l'égalité en emploi
Hors cadre	1	-	-	-
Personnel d'encadrement supérieur	8	5	-	-
Personnel d'encadrement intermédiaire	-	-	-	-
Personnel professionnel	42	31	1	3
Personnel technicien	18	29	1	-
Personnel de bureau	3	41	3	2
Personnel ouvrier	2	-	-	-
Total	74	106	5	5
Grand total	185			

Membres de communautés culturelles

En mars 2003, 3 membres du personnel étaient issus des communautés culturelles, ce qui représente 0,16 % de l'effectif permanent.

Personnes handicapées

En mars 2003, une personne handicapée faisait partie de l'effectif de l'institution, à titre occasionnel.

La cible de représentativité établie à 2 % pour chaque ministère et organisme est toujours une préoccupation des pratiques de gestion.

8.4 La protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

Le Directeur général des élections applique, en vertu de la Loi sur le tabac, l'interdiction complète de fumer dans ses locaux administratifs. Un local spécialement aménagé était disponible, en 2002-2003, pour le personnel de l'institution et pour les visiteurs.

8.5 La politique linguistique

Bien que n'étant pas assujéti à la Charte de la langue française, le Directeur général des élections s'est doté en juin 1999 d'une politique linguistique.

Cette *politique linguistique* a été élaborée dans le respect de la mission du Directeur général des élections, laquelle consiste à assurer le libre exercice du droit de vote de tous les électeurs et électrices du Québec. À l'exception de quelques mesures particulières prises pour informer les électeurs lors d'un événement électoral ou lors des travaux préparatoires à un scrutin, la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, la *Politique d'achat* ainsi que la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information* sont appliquées intégralement.

Ainsi, selon la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information*, le Directeur général des élections a déposé à l'Office de la langue française, en août 2002, son rapport de francisation des technologies de l'information.

8.6 La politique de santé des personnes au travail

À la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 2001, d'une nouvelle politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique, un projet de politique institutionnelle a été préparé. Les principales composantes d'une politique de santé des personnes au travail ont été dégagées pour en permettre l'adoption et la mise en œuvre au début du prochain exercice financier.

Le projet de politique comporte quatre volets, soit le programme révisé d'aide aux employés, le programme en santé et sécurité au travail définissant le cadre d'intervention pour l'institution, le programme sur le harcèlement et la violence, et, enfin, le programme visant la promotion des mesures de santé, caractérisé par des interventions de sensibilisation et d'information.

Trois activités d'information ont été tenues pendant l'exercice financier 2002-2003 au regard du programme de promotion des mesures de santé.

Les recommandations

CHAPITRE

Le Directeur général des élections formule les recommandations qui suivent afin d'améliorer le fonctionnement du système électoral québécois. Il réitère deux recommandations inscrites à son précédent rapport, et en énonce de nouvelles qui pourront, il le souhaite, éventuellement trouver écho dans la législation électorale.

L'exercice du droit de vote

Expression ultime de la démocratie, le vote, à travers le suffrage universel, compte parmi les acquis majeurs des sociétés modernes. Il nous faut préserver ce droit, de même que son exercice, comme l'un des droits les plus précieux.

Aussi, en raison des tendances qui se dessinent et qui infléchissent de plus en plus la réalité sociale, démographique et économique du Québec, et afin de maintenir au plus haut niveau possible le taux de participation au vote, le Directeur général des élections recommande les ajustements suivants :

Modifier la législation électorale actuelle de manière à favoriser le plus large exercice possible du droit de vote, compte tenu des réalités sociodémographiques qui semblent s'inscrire comme des tendances lourdes non seulement dans la société québécoise, mais aussi dans le monde occidental. Nous référons ici principalement aux phénomènes du vieillissement de la population, aux personnes âgées hébergées dans les centres non reconnus, au maintien à domicile des personnes dont la mobilité est réduite et aux personnes qui se déplacent à l'intérieur du Québec, soit pour leur travail ou pour des raisons exceptionnelles.

Le scrutin le dimanche

Au cours des dernières années, la question de tenir le scrutin le dimanche au lieu du lundi a été abordée à quelques occasions, notamment lors de rencontres du Comité consultatif. Les raisons qui militent en faveur d'un tel changement sont de divers ordres.

Premièrement, le fait de tenir le scrutin le lundi entraîne des difficultés de recrutement du personnel électoral et des bénévoles pour les partis politiques. Ces difficultés, loin de s'amenuiser, s'accroissent avec les années. Les administrateurs d'élection doivent faire face à un nombre de plus en plus important de désistements à quelques jours, voire à quelques heures du scrutin lui-même. Ce problème prend une acuité particulière en raison de l'introduction de nouveaux postes qui requièrent des représentants des partis politiques, comme les membres de la table de vérification de l'identité des électeurs et les préposés à la liste électorale.

Le deuxième argument en faveur du scrutin le dimanche est à l'effet que sa tenue le lundi pose des problèmes d'organisation et de logistique, dans la mesure où le choix des écoles comme endroits de votation oblige à donner congé aux élèves. Or, même si les élèves ont congé le jour du vote, les écoles sont de plus en plus nombreuses à être dotées de services de garde. Pour des raisons de sécurité, les services de garde situés en milieu scolaire ne peuvent opérer durant les heures de vote. Cette situation n'est pas sans occasionner des difficultés en matière de conciliation des responsabilités familiales et professionnelles à de nombreux parents. Par ailleurs, le fait de devoir donner congé aux élèves est susceptible de causer des problèmes si le vote a lieu durant la période où se tiennent les examens administrés par le ministère de l'Éducation.

De plus, le scrutin le dimanche éliminerait la difficulté que vivent certaines entreprises face à l'obligation d'accorder quatre heures consécutives à leur personnel pour aller voter.

Instaurer le vote le dimanche au palier provincial viendrait, en outre, harmoniser le jour du vote aux différents paliers électifs québécois, puisque les scrutins municipaux et scolaires se tiennent déjà le dimanche. Une telle harmonisation pourrait éventuellement contribuer à ancrer le jour du dimanche dans la culture et dans les mœurs électorales québécoises et, ainsi, à favoriser une attitude favorable à la participation au vote.

Il importe, enfin, de mentionner que plusieurs États qui tiennent leurs élections législatives le dimanche affichent des taux de participation au vote qui se situent soit dans la moyenne ou au-dessus des moyennes observées à travers le monde.

Le Directeur général des élections recommande donc de modifier la Loi électorale afin de tenir les scrutins le dimanche au lieu du lundi.

Le vote des détenus

Lors d'un scrutin, le vote des personnes détenues nécessite le déploiement d'une logistique importante et complexe, pour une clientèle de moins de 3000 électeurs inscrits. Plus d'une cinquantaine de bureaux de vote installés dans les établissements de détention sont nécessaires à l'occasion d'élections générales. Chacun de ces bureaux requiert la présence d'un scrutateur, d'un secrétaire et d'un président de la table de vérification. De plus, certains bureaux doivent, pour des raisons de sécurité, se déplacer à l'intérieur des établissements de détention, ce qui a pour effet de multiplier les zones de votation.

Le dépouillement du vote des détenus requiert également une logistique importante. En effet, une quarantaine de bureaux de dépouillement sont généralement aménagés pour dépouiller les bulletins des personnes détenues ayant exercé leur droit de vote. L'opération de dépouillement s'effectue bureau par bureau et circonscription par circonscription pour chacun des bureaux, ce qui explique la lourdeur du système. Il devient de plus en plus difficile de recruter le personnel électoral suffisant pour effectuer le dépouillement le soir du scrutin.

L'instauration du vote par correspondance présenterait plusieurs avantages par rapport au mécanisme actuel. Il permettrait notamment d'éliminer les risques pour la sécurité puisque le personnel électoral n'aurait pas à se présenter dans les établissements de détention. De plus, comme c'est le cas pour le vote des électeurs hors du Québec, le vote par correspondance permettrait un dépouillement beaucoup plus rapide puisqu'il serait possible de regrouper les bulletins circonscription par circonscription.

Le Directeur général des élections recommande donc de modifier la Loi électorale afin de permettre l'instauration du vote par correspondance pour les électeurs détenus.

Le personnel électoral

À l'occasion d'élections générales, quelque 20 000 bureaux de vote sont installés dans plus de 3 500 endroits de votation répartis sur le territoire québécois. Or, en vertu de la Loi électorale, chaque bureau de vote doit réunir un scrutateur, un secrétaire et deux préposés à la liste électorale. De plus, chaque endroit de votation comporte une table de vérification de l'identité des électeurs, qui se compose de trois membres. Ce personnel est nommé par le Directeur général des élections, sur la recommandation des partis politiques qui se sont classés premier et deuxième dans la circonscription au scrutin précédent.

Les partis politiques ont de plus en plus de difficultés à recommander au Directeur général des élections le nombre de personnes suffisant pour agir comme personnel électoral. Dans certains cas, le Directeur général des élections doit recourir à une autre solution pour combler les postes.

L'expérience démontre, par ailleurs, que le nombre de préposés à la liste électorale et de membres de la table de vérification de l'identité des électeurs exigé par la Loi électorale est supérieur aux besoins réels. Dans la majorité des cas, une seule personne pourrait facilement accomplir les tâches liées à la vérification de l'identité des électeurs. De même, une seule personne pourrait assumer les responsabilités de préposé à la liste électorale.

Le Directeur général des élections recommande donc de modifier la Loi électorale afin de réduire le nombre de préposés à la liste électorale et de membres de la table de vérification de l'identité des électeurs requis.

La représentation des femmes

Dans un avis publié en octobre 2002 et intitulé *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation*, le Conseil du statut de la femme recommandait une mesure propre à encourager les partis politiques à présenter et à faire élire des candidates.

Le Conseil reprenait ainsi, tout en l'adaptant, une recommandation formulée par la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, la commission Lortie, en 1991.

La proposition du Conseil du statut de la femme vise à récompenser les partis politiques dont le tiers des candidats élus sont des femmes en leur accordant une majoration du remboursement des dépenses électorales égale au pourcentage de femmes élues dans leur formation. Par exemple, ajoute le Conseil, la présence de 35 % de députées dans un caucus entraînerait, pour ce parti, non seulement le remboursement des dépenses électorales auquel il a droit, mais en plus une prime équivalent à 35 % de ce montant.

Actuellement, la Loi électorale fixe à 50 % des dépenses électorales encourues le remboursement maximal auquel un parti a droit. En vertu de la modification suggérée, le montant maximal du remboursement des dépenses pourrait s'établir à 100 %, si la représentation féminine d'un parti à l'Assemblée nationale atteint 50 %. Enfin, cette mesure pourrait être révoquée quand les femmes composeront 40 % du parlement québécois.

Le Directeur général des élections recommande donc au législateur de modifier la Loi électorale de manière à favoriser une représentation plus équitable des femmes à l'Assemblée nationale. À l'instar du Conseil, le Directeur général des élections recommande qu'un parti politique qui, à la suite des élections générales, compte au moins 30 % de femmes parmi ses députés reçoive un remboursement de ses dépenses électorales majoré du pourcentage de femmes élues dans sa formation politique. Il recommande aussi que cette mesure prenne fin lorsque le pourcentage de députées à l'Assemblée nationale aura atteint 40 % à la suite d'élections générales.

ANNEXES

Annexe 1 : Les poursuites

Dossiers traités

Poursuites intentées entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003 en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (scrutins) (L.R.Q., c. E-2.2)

État des dossiers au 31 mars 2003

- Déclarer faussement que des électeurs ont apposé leur signature sur une déclaration de candidature en sa présence (L.E.R.M. 632(4°), 639)
 - Marcoux, David plaidoyer de culpabilité 100\$
 - Bergeron, Patrick audition 2003-05-21
- Manifester son opposition à la tenue d'un scrutin référendaire à l'endroit où le registre était accessible (L.E.R.M. 550, 636.2, 644.1)
 - Charbonneau, Michel audition 2003-06-02
 - Dompierre, Richard audition 2003-06-02
- Voter sans avoir la qualité d'électeur (non domicilié dans la municipalité) (L.E.R.M. 47, 52, 586(8°), 645)
 - Morency, Jean-Louis plaidoyer de culpabilité 100 \$
- Usurper l'identité d'un tiers (L.E.R.M. 586(5.1°), 639, 645)
 - Belley, Caroline plaidoyer de culpabilité 100 \$
 - Robb, Linda plaidoyer de culpabilité 100 \$
- Amener une personne à usurper l'identité d'un tiers (L.E.R.M. 586(5.1°), 637, 639)
 - Groupe T.V.A. inc. plaidoyer de culpabilité 1 000 \$

- Refuser d'accorder à un employé quatre heures consécutives pour voter (L.E.R.M. 213, 635(1°), 639(1°))

- Hôpital Charles-Lemoyne	plaidoyer de culpabilité	300 \$
- Air Canada	plaidoyer de culpabilité	300 \$
- Centre hospitalier universitaire de Québec (Hôtel-Dieu de Québec)	plaidoyer de culpabilité	300 \$
- Abitibi-Consolidated du Canada	plaidoyer de culpabilité	300 \$

- Effectuer du travail de nature partisane en sa qualité de fonctionnaire ou d'employé de la municipalité (L.E.R.M. 284, 594(2°), 640)

- Rimok, Patricia	audition 2003-10-27
- Patrick, Allan	audition 2003-10-27
- Mihoubi, Tarik	audition 2003-10-27
- Gladel, Cécile	audition 2003-10-27

- Verser une contribution faisant dépasser le maximum permis (L.E.R.M. 431, 610(2°), 641)

- Béland, Jean-Marc	plaidoyer de culpabilité	500 \$
- Byles, Danyelle	plaidoyer de culpabilité	500 \$
- Monette, Michel	plaidoyer de culpabilité	500 \$

- Effectuer des dépenses pour un parti non autorisé (L.E.R.M. 599(2°), 640)

- Poulin, Paul	audition 2003-09-04
- Parent, Michel	audition 2003-09-04

- Effectuer une dépense électorale sans être agent officiel (L.E.R.M. 455, 622(1°), 641)

- Durivage, Jean-François	plaidoyer de culpabilité	500 \$
- Cossette, Jeannine	acquittée	
- Groupe Transcontinental GTC inc.	retiré	
- Médias Transcontinental inc.	audition 2003-05-06	
- Métromédia CMR Montréal inc.	audition 2003-05-14	
- Ville de Saint-Jérôme	audition 2003-06-17	
- R.B.I. services conseils inc.	plaidoyer de culpabilité	500 \$
- Nadon, Gilles	plaidoyer de culpabilité	500 \$
- Rozon, Phillip	audition 2003-09-30	
- Bélisle, Jean-Pierre	audition 2003-09-09	
- Gendron, Alain	plaidoyer de culpabilité	500 \$

- Effectuer des dépenses faisant dépasser le maximum permis (L.E.R.M. 465, 595(1°), 640, 645)

- Vallières, Rolande	plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
----------------------	--------------------------	----------

- Aider une personne à faire une dépense électorale sans être agent officiel (L.E.R.M. 455, 622(1°), 637, 641)
 - Bergeron, Patrick audition 2003-05-14
- Renoncer au prix courant pour un bien ou service (L.E.R.M. 623(3°), 641)
 - Raza, Baig Mahmood audition 2003-07-25
- Aider à renoncer au prix courant pour un bien ou service (L.E.R.M. 461, 623(3°), 637, 641)
 - Prud'homme, Gilles plaidoyer de culpabilité 500 \$
- Permettre qu'une dépense électorale soit faite autrement que de la façon permise par la loi (L.E.R.M. 595.1, 640, 645)
 - Rasoulis, Sofoklis audition 2003-07-25
 - Hamer, Claude plaidoyer de culpabilité 1 000 \$
- Permettre des dépenses sans être autorisé (L.E.R.M. 599(1°), 638, 640)
 - Parti Équipe Hamer retiré
- Omettre de transmettre le rapport de dépenses électorales et le rapport financier (L.E.R.M. 484, 492, 626, 642)
 - Jodoin, Robert retiré (rapport produit)
 - Martinet, Jean-Yves audition 2003-05-07
 - Duhaime, Jean-Claude retiré (rapport produit)
 - Dargis, Diane retiré (rapport produit)
 - Blais, Godefroy coupable 250 \$

- St-Pierre, Francine retiré (rapport produit)
- Foisy, Gérald audition 2003-04-09
- Latham, Joseph retiré (rapport produit)
- Manga-Mungul, Marie-Claude retiré (rapport produit)

- Omettre de transmettre le rapport financier additionnel (L.E.R.M. 485, 626, 642)
 - Jodoin, Robert plaidoyer de culpabilité 250 \$

**Dossiers traités en vertu de la Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités (scrutins) du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003**

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	Total
Éligibilité d'un candidat		1	1
Inscription sur la liste électorale	7		7
Influencer le vote	1	1	2
Déroulement du vote	5	1	6
Bulletins de vote	2		2
Temps alloué pour aller voter	2		2
Travail partisan d'employés municipaux	1	3	4
Tenue de référendums à répétition	1		1
Signature de registre	2	1	3
Total	21	7	28

**Dossiers traités en vertu de la Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités (financement) du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003**

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	Total
Contribution illégale		1	1
Publicité électorale non identifiée conformément à la loi	2		2
Publicité commune de candidats indépendants		1	1
Publicité électorale sous une désignation autre que celle autorisée		1	1
Affiche publicitaire fixée avec clous	1		1
Dépense électorale non autorisée par un agent officiel	4	4	8
Dépense électorale sans être autorisé	2		2
Prix différent du prix du marché pour une dépense électorale	1	1	2
Invitation à une tribune publique inéquitable	10		10
Répartition d'espaces ou de temps d'antenne non équitable	5	2	7
Irrégularités au rapport de dépenses électorales	1	1	2
Rapport de dépenses électorales ou financier non produit	22	3	25
Total	48	14	62

**Dossiers traités en vertu de la Loi électorale (scrutins) du 1^{er} avril 2002
au 31 mars 2003**

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	Total
Utilisation de la liste électorale	3		3
Déclaration de candidature		5	5
Emplacement des bureaux de vote	1	1	2
Inscription sur la liste électorale		2	2
Distribution de la carte de rappel	2		2
Publicité sur les lieux d'un bureau de vote		1	1
Congé accordé à un membre du personnel électoral		2	2
Total	6	11	17

**Dossiers traités en vertu de la Loi électorale (financement) du 1^{er} avril
2002 au 31 mars 2003**

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	Total
Publicité électorale durant la période d'interdiction		3	3
Publicité électorale non identifiée conformément à la loi	5	5	10
Publicité électorale (emplacement, enlèvement)	4		4
Affiche publicitaire fixée avec des clous, vis, sur un arbre, pont ou compromettant la sécurité routière	11	13	24
Dépassement de la limite permise de dépenses de publicité par un intervenant particulier		2	2
Répartition du temps d'antenne		1	1
Dépense électorale non autorisée par un agent officiel	1	18	19
Contribution illégale	1	3	4
Remise de subvention pour influencer le vote		2	2
Rapport financier non produit	1		1
Total	23	47	70

Annexe II

Liste des partis politiques autorisés au 31 mars 2003 - Provincial

Parti politique	Date d'autorisation
- Action démocratique du Québec/Équipe Mario Dumont	1994/01/18
- Bloc pot	1998/03/18
- Parti démocratie chrétienne du Québec	2002/05/15
- Parti égalité/Equality Party	1990/05/07
- Parti libéral du Québec/Québec Liberal Party	1978/02/22
- Parti marxiste-léniniste du Québec	1989/05/05
- Parti québécois	1978/02/22
- Parti vert du Québec/Green Party of Québec	2001/11/14
- Union des forces progressistes	2002/11/01

Annexe III

Retraits d'autorisation des partis politiques du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003 - Provincial

Parti politique	Date d'autorisation	Date de retrait
- Bloc équité sociale	2002/02/06	2002/12/06
- Équipe options	2003/02/17	2003/03/29
- Parti communiste du Québec	1978/04/10	2003/03/29
- Parti de la démocratie socialiste*	1985/06/14	2002/11/01
- Parti innovateur du Québec	1994/01/14	2003/03/29
- Parti de la loi naturelle du Québec/ Natural Law Party of Québec	1994/04/22	2003/03/29
- Parti démocrate du Québec	2002/11/20	2003/03/29
- Rassemblement pour l'alternative progressiste	2001/02/19	2002/12/17
- Union des forces progressistes*	2002/10/08	2002/11/01

* **Retraits causés par la fusion de ces deux partis.**

La dénomination du parti issu de la fusion est le parti UNION DES FORCES
PROGRESSISTES.

Annexe IV

Autorisations des partis politiques - Municipal Du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

Municipalité	Parti politique	Date d'autorisation
- Charlemagne	Action Charlemagne	2002/08/26
	Parti du renouveau municipal/ Équipe Richard	2002/08/29
	Équipe Rivest-Action citoyenne de Charlemagne	2002/09/20
- Deux-Montagnes	Équipe Lauzon/Team Lauzon	2002/10/03
- Donnacona	Pro-Action	2002/10/07
- Joliette	Action Joliette/	2002/09/17
	Équipe René Laurin	
- Marieville	Parti municipal Marieville/	2002/08/01
	Équipe Marchand	
- Rawdon	Action Rawdon/Équipe Neveu	2002/07/26
	Équipe Major	2002/08/26
	Pro-Rawdon/Équipe Redmond	2002/08/30
- Rivière-Rouge	Équipe Déborah Bélanger	2003/01/24
- Rosemère	Équipe Coutlée Team-Parti municipal de Rosemère/ Rosemère Municipal Party	2002/09/16

Annexe IV - suite

Autorisations des partis politiques - Municipal

Du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

Municipalité	Parti politique	Date d'autorisation
- Rouyn-Noranda	Équipe Beauchemin	2002/08/29
- Saint-Calixte	Équipe Jacques Ouellette	2002/04/22
- Sainte-Marie	Rassemblement mariverain	2002/08/29
	Progrès Mariverain	2002/09/24
- Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Regroupement action municipale/	2002/07/16
	Équipe Leroux	
	Équipe Lucie Leblanc	2002/08/15
- Saint-Sauveur	Équipe Georges Fillion	2002/09/23
- Sorel-Tracy	Action civique active	2002/05/13
- Stoneham-et-Tewkesbury	Équipe Dany Barbeau	2002/08/30
	Vision Stoneham	2002/10/07

Nombre de partis autorisés entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003 : 22

Nombre de partis autorisés au 31 mars 2003 : 108

Annexe V

Retraits d'autorisation des partis politiques - Municipal Du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

Municipalité	Parti politique	Date d'autorisation	Date de retrait
- Le Gardeur	Action Le Gardeur	1999/03/11	2002/04/12
- Marievalle	Équipe Brière/ Nouveau Marievalle	2000/09/27	2002/04/12
- Mont-Tremblant	Équipe Giroux Vallée Tremblant	2001/01/18	2002/11/20
- Repentigny	Repentigny 2000	1997/09/08	2002/04/12
- Saint-Colomban	Parti prioritaire de St-Colomban	2001/09/21	2002/12/19
- Saint-Jean- sur-Richelieu	Action civique	1999/09/03	2002/09/16
- Sainte-Marie	Progrès mariverain	2002/09/24	2002/10/11

Nombre de retraits entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003 : 7

Siège social

Le Directeur général des élections
Édifice René-Lévesque
3460, de La Pérade
Sainte-Foy (Québec) G1X 3Y5

Centre de renseignements : (418) 528 0422
Sans frais, partout au Québec : 1 888 ÉLECTION (353 2846)
Télécopieur : (418) 643 7291

Bureau de Montréal

Le Directeur général des élections
1200, avenue McGill College
Bureau 2200
Montréal (Québec) H3B 4G7

Téléphone : (514) 864 6191
1 800 361 1483

Télécopieur : (514) 873 7240

Site Internet : www.dgeq.qc.ca
Courrier électronique : dgeq@dgeq.qc.ca

Appareil de télécommunication pour les sourds :



(418) 646 0644
1 800 537 0644



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC